

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(21^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 30 avril 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Désignation des membres d'une délégation parlementaire** (p. 609)
2. **Mesures d'ordre économique et social.** - Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation (p. 609)

Article 4 (*suite*) (p. 609)

Rappel au règlement (p. 609)

MM. Paul Chomat, le président.

Ouverture de la discussion (p. 609)

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.

Rappel au règlement (p. 612)

MM. Georges Hage, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 612)

Rappel au règlement (p. 612)

MM. Guy-Michel Chauveau, le président.

M. Philippe Bassinet.

Suspension et reprise de la séance et de la discussion (p. 612)

MM. Christian Goux, Guy Malandain, Roland Carraz, le président, Raymond Douyère, Philippe Bassinet, Guy-Michel Chauveau, Georges Hage, Paul Chomat, Mme Colette Goeuriot, MM. Michel Peyret, Jean Giovannelli, Christian Baeckeroot, Mme Odile Sicard, MM. Jean Auroux, Gérard Bapt, Jean-Claude Cassaing, Edmond Alphanéry, Alain Chénard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 625)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉSIGNATION DES MEMBRES D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 25 du règlement, les candidatures des huit députés appelés à siéger au sein de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et celles de leurs huit suppléants ont été affichées et publiées au *Journal officiel*.

Les nominations prennent effet dès cette publication.

2

MESURES D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (nos 7, 10).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits sur l'article 4.

Article 4 (suite)

M. le président. Je rappelle les termes de l'article 4 :

« Art. 4. - Le Gouvernement pourra transférer, jusqu'au 1^{er} mars 1991, au secteur privé le contrôle majoritaire des entreprises visées par la loi du 27 septembre 1940 relative à la réorganisation de la société Havas, la loi du 10 novembre 1941 relative à la constitution de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, les articles 6, 7 et 8 de la loi n° 45-015 du 2 décembre 1945 relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit, la loi n° 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France, modifiée par la loi n° 73-8 du 4 janvier 1973 relative à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances, et la loi de nationalisation n° 82-155 du 11 février 1982.

« Le Gouvernement pourra transférer, en outre, dans le même délai, le contrôle majoritaire que l'Etat détient dans la Compagnie des machines Bull, la Compagnie générale de constructions téléphoniques, la société Matra et la Compagnie financière du Crédit commercial de France. »

Rappel au règlement

M. Paul Chomat. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour un rappel au règlement.

M. Paul Chomat. Mon rappel au règlement porte sur les conditions dans lesquelles notre assemblée est appelée à aborder la discussion de l'article 4.

Il est de plus en plus clair que le Gouvernement ne nous autorise à discuter de ce projet que parce qu'il est en panne de découpage électoral. Après ce que j'ai appris hier dans mon département, où tout devait être simple puisque le nombre de circonscriptions reste inchangé et que leur découpage n'avait pas, jusqu'à présent, posé trop de problèmes, il est plus exact de parler de « charcutage ».

J'ajoute que l'attitude du Gouvernement est grave. Ni M. Balladur ni M. Madelin ne sont présents. L'excuse du conseil des ministres n'est pas valable : ils n'étaient pas là non plus hier soir. Désormais, au banc du Gouvernement, nous avons M. Cabana, un spécialiste de la privatisation, une forte personnalité, nous dit-on. Alors, pourquoi reste-t-il muet, laissant d'autres parler à sa place ? M. Cabana devrait être plus à l'aise ce matin puisque M. Toubon n'est plus là. S'il est ministre, c'est qu'il l'a bien voulu. On ne peut que lui demander de se conduire comme un ministre, à l'image de M. Séguin, et d'éclairer nos débats en participant à celui-ci et en intervenant.

La désinvolture avec laquelle la majorité traite la discussion de cet article 4, si important, devient inacceptable. Il y a actuellement une réunion de la commission des lois et la commission des affaires sociales est convoquée pour dix heures. Il n'y a pas de rapporteur de la commission de la production et des échanges, alors que cette commission est particulièrement concernée par l'article 4.

C'est pourquoi, monsieur le président, afin que nous puissions débattre normalement de cet article, nous vous demandons de contacter les représentants de ces commissions pour qu'ils viennent siéger à leur banc. Par ailleurs, notre collègue Hage, qui a participé largement et efficacement à ce débat et est inscrit sur cet article, est appelé à se rendre à la réunion de la commission des affaires culturelles et sociales. Il est nécessaire que notre groupe puisse s'organiser et prendre ses dispositions s'il n'y a pas de changement.

Je me résume. Nous vous demandons, monsieur le président, de faire annuler ces réunions de commissions, de demander aux représentants de ces commissions d'être présents à leur banc, d'obtenir si possible - bien que cela ne soit normalement pas en votre pouvoir - que M. le ministre s'exprime avant l'examen de l'article 4 sur les projets de privatisation. De toute façon, dans l'attente des résultats de vos démarches, nous demandons une suspension de séance d'un quart d'heure afin de réunir notre groupe et de nous organiser.

M. le président. Mon cher collègue, je transmettrai votre requête au Bureau et à la conférence des présidents.

Ouverture de la discussion

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.

M. Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je pensais qu'il eût été logique, compte tenu de la présentation faite par le ministre d'Etat devant vous de l'ensemble du projet de loi, que mon intervention se situe après celles des orateurs inscrits sur l'article 4.

M. Pierre Joxe. Se situât ! Il eût été logique qu'elle se situât !

M. Henri Louet. Ah ! les donneurs de leçons !

M. Pierre Joxe. Il y a des gens qui ont besoin de leçons !

M. Raymond Douyère. Surtout en matière de privatisation !

M. le ministre chargé de la privatisation. Il est vrai monsieur Joxe, que, vous avez été mon professeur, un terapi !

M. Raymond Douyère. Vous en avez mal profité !

M. Henri Louet. Il devait être mauvais professeur !

M. Philippe Bassinet. M. Cabana n'a pas dû être le meilleur élève !

M. le ministre chargé de la privatisation. Bien que le ministre d'Etat ait déjà largement explicité devant vous le pourquoi et le comment de la politique que nous entendons présenter, je voudrais vous faire part de quelques réflexions inspirées tout à la fois par ce qu'est notre conviction profonde et par la volonté de rétablir un certain nombre de vérités.

Notre conviction, mesdames, messieurs, au-delà des considérations techniques dont nous avons à débattre, est que la démarche de privatisation de certaines entreprises correspond à une exigence véritable, sans doute la plus forte de celles auxquelles doit répondre le Gouvernement de la France : faire coïncider une économie de marché moderne avec l'efficacité de l'Etat et des entreprises.

Faut-il, pour réaliser cette ambition, mettre en œuvre la privatisation ? La réponse est simple : chacun des objectifs que je viens de citer est directement lié à la réussite de cette politique.

Nous voulons réaliser une économie de marché moderne. A force de servir, certains mots finissent par perdre toute signification.

M. Raymond Douyère. Surtout lorsqu'on les répète sans cesse !

M. le ministre chargé de la privatisation. Cette remarque s'applique évidemment au débat sur l'économie.

On ne peut d'un même trait invoquer la liberté, l'initiative, la responsabilité indispensables aux agents économiques, et réclamer le maintien d'un système qui condamne ces mêmes valeurs. Dans l'expression « secteur concurrentiel », il y a, je le rappelle, le mot concurrence.

M. Raymond Douyère. Et alors ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Il est déjà révélateur qu'il soit devenu nécessaire de le rappeler. La confusion sur ce thème est totale. Pourtant, le principe est clair : la concurrence est le meilleur moyen de guider les efforts individuels. Son application exige cependant que certaines conditions soient remplies. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Elles ne le sont pas dans le cadre des nationalisations ; nous entendons faire en sorte qu'elles soient rétablies demain.

Peut-on encore parler de libre concurrence, de fonctionnement normal du marché, dans un pays où le poids des entreprises publiques a atteint depuis 1982 un niveau inégalé dans l'ensemble des pays industriels ?

M. Jean Le Garrec. Cela n'a rien à voir avec le sujet !

M. le ministre chargé de la privatisation. Ce qui lie en fait les adversaires de cette conception, c'est leur hostilité commune à la concurrence, c'est leur désir commun de la remplacer par une économie dirigée. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Raymond Douyère. Pas du tout ! C'est nous les meilleurs défenseurs de la concurrence !

M. le ministre chargé de la privatisation. Or, sur ce point, les démonstrations les plus savantes et les arguments les plus audacieux demeurent vains ! Là où l'équilibre du marché et des conditions de concurrence est rompu en faveur de l'Etat, le progrès est réduit.

M. Jean Le Garrec. C'est grotesque !

M. le président. Monsieur Le Garrec, laissez s'exprimer M. le ministre !

M. Raymond Douyère. A condition qu'il ne dise pas n'importe quoi !

M. Jean Le Garrec. Son analyse est grotesque !

M. Philippe Bassinet. C'est de la provocation !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je reprends à mon compte l'affirmation sérieuse exprimée devant votre assemblée par le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Le constat que j'ai fait me conduit à formuler l'autre conviction qui guide notre action : il faut rendre à l'Etat toute son efficacité.

La première réflexion de bon sens qui vient sur ce point à l'esprit est de savoir ce que fait l'Etat aujourd'hui.

M. Alain Chénard. Il dort !

M. Henri Louet. Il fait bien !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je ne résiste pas à la tentation de dresser une liste de ce qu'il fait : à l'intérieur de nos frontières, le secteur public produit, pendant que nous débattons, des missiles et des tubes pour pâte dentifrice, des rails et de la nourriture pour chats...

M. Raymond Douyère. C'est votre intervention qui est de la bouillie pour les chats ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre chargé de la privatisation. ... des automobiles et des machines à laver. Je pourrais continuer cette énumération qui n'a qu'un seul objet : vous faire mesurer l'absurdité d'une situation où règnent en maîtres l'incohérence et la confusion.

M. Jean Le Garrec. Mais enfin !

M. le ministre chargé de la privatisation. Ce qui me paraît plus important que l'énoncé des multiples métiers que l'on contraint l'Etat à faire, c'est de savoir au moins s'il est armé pour les bien faire. A cet égard, je souhaiterais rétablir quelques vérités. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il faut rappeler les objectifs des nationalisations, dont les gouvernants d'hier et leurs alliés attendaient la mise en œuvre d'une politique d'emploi, la maîtrise des secteurs stratégiques, pour éviter en particulier la « vente par appartements » à certains groupes, la menace d'« internationalisation sauvage », la surveillance du crédit et du système financier pour accroître leur efficacité. Sur tous ces points, lorsque l'on compare la réalité aux espérances, la vérité est dure, messieurs, c'est l'échec total ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Raymond Douyère. J'espère que ce sont vos conseillers techniques qui ont écrit cela ! Sinon...

M. le ministre chargé de la privatisation. Le secteur public industriel, qui devait être, selon vous, un « modèle » en matière d'emploi n'a pas tenu ses promesses.

La réduction des effectifs pour ce seul secteur dépasse 80 000 emplois sur la période 1980-1984 et 9 p. 100 des emplois, rythme supérieur à celui de l'ensemble de l'industrie française.

M. Michel Charzat. C'est totalement faux !

M. le ministre chargé de la privatisation. Dans le secteur tertiaire aussi, l'échec est patent : alors que les problèmes structurels sérieux dont souffrent les organismes les plus importants n'ont pas été résolus, la rentabilité des entreprises ne cesse de se dégrader.

Plusieurs députés socialistes. C'est faux !

M. le ministre chargé de la privatisation. Pour dissimuler cette réalité, divers orateurs socialistes...

M. Guy-Michel Chauveau. Il faut sortir de Paris, monsieur le ministre !

M. le président. Vous aurez l'occasion de défendre votre point de vue, mes chers collègues, puisqu'un certain nombre d'entre vous se sont inscrits sur l'article. Pour l'heure, laissez parler M. le ministre.

M. Pierre Micaux. Il y a des vérités qui ne sont pas bonnes à entendre !

M. le ministre chargé de la privatisation. Pour dissimuler cette réalité, disais-je, divers orateurs socialistes ont évoqué les reclassements internes...

M. Pierre Joxe. Il lit !

M. Philippe Bassinet. Mal !

M. Alain Chénard. Trop vite !

M. Pierre Joxe. On ne comprend pas !

M. le ministre chargé de la privatisation. ... et le fait que peu de personnes ont été licenciées.

M. Pierre Joxe. Plus vite !

M. le ministre chargé de la privatisation. Mais l'ambition initiale n'était pas de licencier peu de personnes, c'était, selon l'expression que vous adorez, de « traiter socialement le chômage ».

Votre ambition était de créer des emplois. Je suis désolé : vous n'en avez pas créés !

Quelle signification donner à ces satisfecit qui, malgré les milliards de francs engloutis, font d'un recul du nombre d'emplois réels la preuve d'une politique efficace ?

M. Pierre Joxe. Il a sauté une page ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Joxe, vous n'êtes pas à l'école primaire !

M. Michel Charzat. Attention aux coups de règle !

M. Raymond Douyère. A entendre ce discours, on s'y croirait, pourtant, monsieur le président !

M. Henri Louet. C'est ridicule !

M. Pierre Micaut. Pendant les nationalisations, c'était la maternelle !

M. le ministre chargé de la privatisation. Il s'agissait aussi d'assurer l'indépendance de notre appareil économique.

M. Jean Le Garrec. Oui !

M. le ministre chargé de la privatisation. L'objectif d'empêcher la revente à l'étranger d'actifs industriels est sans doute celui qui a été le moins respecté. Outre la vente, assez naturelle dans le cadre de la « respiration du secteur public », de plusieurs filiales étrangères, on peut citer une liste d'entreprises que je vous épargnerai. En effet, vous la connaissez aussi bien que moi et, si vous ne la connaissez pas, vous n'avez qu'à vous reporter à une proposition de résolution du groupe communiste qui en donne le contenu exhaustif.

M. Philippe Sanmarco. Bonne lecture !

M. le ministre chargé de la privatisation. On pourrait également mentionner des opérations contestables, tant sur le fond que dans les modalités financières, comme la vente à l'américain A.T.T. de l'importante participation détenue par Bull dans Olivetti.

M. André Ledran. Moins vite ! On ne comprend pas !

M. Raymond Douyère. Le temps du Gouvernement n'est pourtant pas limité !

M. le ministre chargé de la privatisation. Si vous ne comprenez pas, je pourrai vous donner des leçons particulières.

Echec également dans le domaine du crédit. Votre espoir était de transformer le système bancaire en service public de crédit ; d'utiliser quantitativement et qualitativement le crédit bancaire pour contribuer à la réalisation des objectifs du Plan ; d'inciter les banques à prendre plus de risques, à prendre des participations dans les entreprises et, s'évadant de leurs habitudes conservatrices, à devenir un véritable moteur pour le développement des entreprises et de l'économie.

C'est vous qui disiez cela ! Je ne fais que répéter ce que vous avez dit.

M. Guy-Michel Chauveau. Vous répétez mal ce que nous avons bien dit !

M. le ministre chargé de la privatisation. Voyons ce que sont devenues ces ambitions.

Le « service public » du crédit n'a pas été créé ; la « banalisation » peut difficilement être considérée comme son substitut.

La nationalisation des banques n'a rien changé à l'efficacité du contrôle du crédit : celui-ci fonctionne de la même façon depuis plusieurs années.

Au niveau économique, on constate que les banques nationales ont participé au développement global des crédits bonifiés, qui représentent aujourd'hui 50 p. 100 environ de la distribution.

Au total, l'intervention de l'Etat apparaît, dans le meilleur des cas, comme inopérante et, dans le pire, comme nocive. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ces quelques réflexions n'épuisent pas, j'en suis conscient, le débat sur l'opportunité des décisions prises en 1982 et sur la nature exacte de la société économique dans laquelle nous vivons.

J'ai simplement voulu vous faire part de ce qui, à mes yeux, rend tout à fait indispensable la réalisation du programme gouvernemental de privatisation.

Je voudrais maintenant aborder l'article 4 du projet de loi, qui fait l'objet des travaux de l'Assemblée ce matin.

L'article 4 du projet de loi d'habilitation a vu sa rédaction initiale modifiée pour répondre à un triple souci.

Premier souci : distinguer de la manière la plus claire la volonté du législateur - transférer du secteur public au secteur privé certaines entreprises publiques - et les conditions dans lesquelles le Gouvernement devra exécuter, dans un délai de cinq ans, ces décisions.

M. Raymond Douyère. Quelles sont ces conditions ?

M. le ministre chargé de la privatisation. J'ai entendu hier soir un certain nombre d'observations sur les modifications qui ont été apportées à l'article 4 : un impératif a été substitué à un conditionnel et une liste nominative d'entreprises a été substituée à des références législatives.

Il y a au moins un grief que personne ne pourra nous faire : celui de rester dans l'ambiguïté. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. Oh oui, c'est très clair !

M. Guy-Michel Chauveau. Il fallait le dire avant !

M. Jean Le Garrec. C'était la moindre des choses !

M. le ministre chargé de la privatisation. Maintenant, vous le savez !

Notre deuxième souci a été d'établir avec précision la liste des entreprises concernées, désignées de façon explicite en annexe au texte de loi.

Troisième souci : qualifier l'opération, définie comme « le transfert de la propriété des participations majoritaires détenues directement ou indirectement par l'Etat ». Comme l'indique l'exposé des motifs de l'amendement n° 446 du Gouvernement, ce libellé traduit les différences de nature qui existent entre les divers modes de contrôle des entreprises par l'Etat.

Ceci posé, la logique de cet article est simple : elle applique les principes fondamentaux retenus pour le transfert au secteur privé de certaines entreprises publiques.

Les entreprises dont l'exploitation présente les caractères d'un service public ou d'un monopole de fait doivent rester dans le secteur public. Ce postulat correspond tout à la fois aux convictions du Gouvernement et à nos règles constitutionnelles, contenues dans le préambule de la Constitution de 1946.

Les entreprises publiques du secteur concurrentiel ont vocation à être transférées au secteur privé.

Le respect de ces règles conduit à soumettre à votre décision une première liste d'entreprises susceptibles d'être privatisées au cours des cinq années de la législature qui s'ouvre. Toutes appartiennent au secteur public concurrentiel et ont, par conséquent, vocation à être privatisées.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre, cela n'a rien à voir ! Vous confondez les genres !

M. le ministre chargé de la privatisation. Elles sont concernées également pour un double motif.

Elles doivent retrouver des performances meilleures, une compétitivité améliorée, pour faire face à la concurrence, surtout au niveau international.

M. Philippe Sanmarco. Il est touchant !

M. le ministre chargé de la privatisation. En second lieu, la nature de leurs activités, les mutations qu'elles ont subies, le potentiel dont elles disposent, permettent d'envisager leur entrée sur le marché concurrentiel dans des conditions favorables pour leur avenir tout en préservant et en optimisant les intérêts de l'Etat actionnaire.

Les choix effectués reflètent cette double exigence. Ils sont aussi la conséquence de la volonté du Gouvernement de restaurer, comme il s'y est engagé, l'efficacité de l'Etat et de créer une véritable économie de marché.

M. Jean Le Garrec. Je le répète : cela n'a rien à voir !

Rappel au règlement

M. Georges Hage. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour un rappel au règlement.

M. Georges Hage. Je fais mienne la demande de suspension de séance formulée tout à l'heure par mon ami M. Chomat. Nous eussions eu besoin d'une demi-heure, mais, pour la commodité des débats, nous voulons bien limiter cette suspension à un quart d'heure.

Le problème demeure. Je suis écartelé. J'assiste à la séance mais je suis très intéressé par la réunion de la commission des affaires sociales qui doit se tenir. Ce sont là des préoccupations indivisibles pour un député qui se sent responsable de l'institution parlementaire et qui a participé aux débats depuis le début de l'examen du texte.

M. le président. Je ne sais si une suspension de séance vous permettra d'être à la fois présent dans l'hémicycle et en commission mais, la suspension étant de droit, convenons qu'elle durera jusqu'à dix heures.

M. Georges Hage. Dix heures cinq !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à neuf heures cinquante, est reprise à dix heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Rappel au règlement

M. Guy-Michel Chauveau. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau, pour un rappel au règlement.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 91, alinéas 1 et 9.

La commission de la défense nationale et des forces armées, saisie pour avis, s'est réunie le mercredi 16 avril. Or, le président de la commission des lois nous a confirmé hier soir que l'amendement n° 446 du Gouvernement modifiant complètement le texte de l'article 4 avait été déposé le 25 avril, soit neuf jours après la réunion de la commission de la défense. Celle-ci n'a donc pas été saisie de cet amendement.

Monsieur le ministre, s'agissant des industries d'armement du secteur public, nous n'avons pas du tout la désinvolture qui a été la vôtre quand vous avez parlé de la formule au « conditionnel » figurant dans le texte du projet de loi, formule qui pouvait nous laisser espérer que le bon sens et le souci de l'intérêt national aboutiraient à une issue favorable, conforme aux intérêts de la France.

Vous avez même trompé le rapporteur. En effet, je lis dans le rapport de M. Bechter, s'agissant de l'article 4 initial : « Il faut noter que, par cette disposition, le Gouvernement se donne une option, une possibilité de rendre au secteur privé un certain nombre de sociétés... (environ 3 600) » - excusez du peu !

Ainsi, depuis 1981, le renforcement du secteur public a permis, contrairement à ce que vous affirmiez tout à l'heure, une concertation plus étroite entre les entreprises de ce secteur et l'Etat, qui a eu les moyens d'assurer pleinement son rôle.

Le marché de l'armement, vous le savez, est mondial. Les Etats, vous ne l'ignorez pas non plus, sont toujours impliqués dans les ventes...

M. le président. Monsieur Chauveau, je vous rappelle que vous êtes inscrit sur l'article et que vous aurez ainsi l'occasion de vous exprimer sur le fond.

M. Raymond Douyère. Mais, monsieur le président, notre collègue parle de la réunion de la commission de la défense !

M. Guy-Michel Chauveau. On ne peut passer sous silence la privatisation de 3 600 filiales. Cela n'est pas possible, monsieur le président !

M. le président. Je vous demande de faire votre rappel au règlement et de ne pas intervenir sur le fond.

M. Guy-Michel Chauveau. Je vais conclure, monsieur le président.

Je disais que l'Etat devait conserver un pouvoir de contrôle et nous voulons en discuter à la commission de la défense. C'est la raison pour laquelle nous demandons que cette commission, conformément à l'article 91, alinéa 9, de notre règlement, se réunisse immédiatement.

M. Michel Barnier. Tous les prétextes sont bons !

M. le président. Mon cher collègues, je vous précise qu'une telle requête concerne la commission saisie au fond. Toutefois, vous êtes à même de transmettre votre demande au président de la commission de la défense nationale.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, je demande que la séance soit suspendue tant que la commission des finances ne sera pas représentée à son banc.

M. Raymond Douyère. Cette situation est scandaleuse !

M. Christian Goux. C'est incroyable !

M. Guy-Michel Chauveau. On n'a jamais vu ça !

M. Philippe Bassinet. Je vous précise, si cela peut vous rassurer, que j'ai une délégation. Nous ne siégerons que lorsque la commission sera représentée à son banc ! *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Chénard. Quelle légèreté !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures cinq, est reprise à dix heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Christian Goux.

M. Christian Goux. Monsieur le président, monsieur le ministre, je voudrais traiter de la nationalisation du secteur bancaire pour donner une réponse aux questions suivantes : à quelles nécessités répondait-elle ? Quelles sont aujourd'hui les raisons de persévérer dans ce choix, qui date de 1945, en ce qui concerne les plus grandes banques de notre pays ?

J'imaginai que les adversaires des nationalisations, la majorité actuelle et les milieux d'affaires avanceraient des arguments économiques, en particulier cet argument simple, et que nous avons déjà entendu : à l'heure de la modernisation de l'activité économique, toute barrière mise au libre développement de la circulation et de l'investissement des capitaux irait à l'encontre du mouvement général de modernisation. Et si vous rétorquez que les banques nationalisées participent à ce mouvement, ils demandent alors : « pourquoi les avoir nationalisées » ?

J'entends bien ces arguments, monsieur le ministre, mais ils peuvent et doivent être développés jusqu'à leur terme. Naturellement, personne ne peut le nier, pour les vingt prochaines années la tendance sera bien à la modernisation de l'activité économique et à sa mondialisation ; cependant la recomposition du capital qui résultera d'un nouveau régime de croissance se réalisera désormais à l'échelle internationale et si les nations, et notamment notre pays, ne tiraient pas toutes les conséquences de cette évolution majeure, leur souveraineté serait laminée et leur indépendance deviendrait illusoire. *(Très juste ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Le Garrec. Exactement.

M. Christian Goux. Aussi, pour rester souveraine de son économie, la France doit-elle se doter des instruments lui permettant de contrôler les nouvelles allocations de capital. Or il est constant que c'est le capital financier qui joue un

rôle décisif dans l'orientation de l'investissement au détriment du capital industriel, on l'a très souvent constaté dans le passé.

Seule donc une planification financière décentralisée est à même de résoudre les problèmes que posera la sortie de la crise actuelle. La nationalisation du secteur bancaire constitue aujourd'hui la seule réponse possible. L'incertitude grandissante est, en effet, un obstacle majeur au développement de la croissance. Celle-ci ne peut être en partie maîtrisée que par cette planification-là !

Un exemple me suffira. L'entreprise, surtout petite ou moyenne, celle dont on parle souvent sur ces bancs, a du mal à se développer dans un monde dur, où la croissance est faible, où l'absence de fonds propres est la loi commune et où les frais financiers, à cause de taux d'intérêts réels élevés, sont écrasants. Voulant se développer et investir, cette entreprise cherche à juste titre à accroître son autofinancement. Mais investir où ? Dans quels domaines ? Mes chers collègues, dans les domaines où elle est compétente, où elle a un marché, où elle réalise des bénéfices ! Elle va donc, par la nature des choses, se retrouver face à un banquier qui, soucieux de son propre intérêt, ne lui prêtera de l'argent que dans des conditions de risques minimum, et s'engager dans la voie de la continuation de son activité. Elle ne pourra donc, en aucune façon, sinon à petite échelle et dans de mauvaises conditions, prendre le risque de se lancer dans des domaines nouveaux où la rentabilité se fera attendre et où il faudra semer longtemps avant de récolter.

Elle va donc, ses concurrents en faisant autant, augmenter l'offre de biens jusqu'à ce que, la demande arrivant à saturation, la surcapacité provoque l'enchaînement que l'on sait : faillite, concentration, puis monopole dans les secteurs qui furent dynamiques et qui ne le seront plus.

Ainsi, le blocage de la croissance a pour origine la mauvaise affectation du capital dans de nombreux secteurs, alors que le progrès technique engendre de nouvelles possibilités de croissance dans d'autres secteurs qui restent à construire.

Mes chers collègues, ce n'est ni l'heure ni le lieu d'avancer ici les éléments d'une théorie et d'une pratique de la planification financière décentralisée dont nous aurions pourtant bien besoin.

En 1981, de grands progrès ont été réalisés dans le domaine de la planification décentralisée par la mise en place des contrats Etat-régions. Ce fut une bonne chose, reconnue par tous, mais on a provisoirement laissé de côté l'aspect financier global d'une planification plus que jamais nécessaire si l'on veut que la France garde un rang de grande nation.

Les banques nationalisées, dotées d'une autonomie de gestion, peuvent répondre au défi majeur des années à venir. Faut-il répéter une fois de plus que la nationalisation du crédit n'a rien à voir avec l'étatisation ? A l'heure où la guerre économique bat son plein, où l'on sent plus que jamais nécessaires la solidarité et la cohésion nationales, comment pourrait-on imaginer que « le nerf de la guerre », l'argent, se porte sans objectif ni contrôle là où la rentabilité immédiate sera peut-être la plus forte, mais là où pèsera la loi, non de la « main invisible » chère aux libéraux, mais de la main bien visible des pays à structure financière organisée, ultra-planifiée, cartellisée, que sont le Japon, la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plus que jamais, plus encore qu'en 1945, il est nécessaire, comme le déclarait à l'époque le général de Gaulle, chef de l'Etat, devant l'Assemblée consultative, que « l'Etat dispose du crédit afin de diriger l'épargne nationale vers les vastes investissements qu'exigent de pareils développements et d'empêcher que des groupes d'intérêts particuliers puissent contrarier l'intérêt général ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Malandain.

M. Guy Malandain. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les Français qui suivent nos travaux auront bien compris que le groupe socialiste, en s'opposant à l'article 4 du projet, défend tout simplement le patrimoine national, la grandeur de la France et son indépendance.

J'ai parlé de « patrimoine national », ce qui me permet de revenir sur une déclaration d'un membre de l'extrême droite, qui, hier soir, a mis en cause notre attachement à la nation. Nous sommes attachés plus que quiconque à la nation mais,

contrairement à d'autres, nous la voulons fraternelle, grande, enthousiasmante pour nos concitoyens et non pas égoïste et recroquevillée sur elle-même. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quand j'observe le contenu de l'article 4, particulièrement dans sa nouvelle rédaction, monsieur le ministre, j'ai l'impression que vous reconstituez, à grande échelle et au niveau national, cette pratique de la publicité commerciale financée sur le compte des frais généraux des entreprises, et donc payée par les contribuables, la pratique des cadeaux d'entreprise. Grâce à cet article 4, vous proposez simplement d'accorder un cadeau d'entreprise à votre clientèle préférée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans son rapport, M. le rapporteur général a formulé deux réflexions extrêmement intéressantes. Ainsi, page 50, nous lisons que « l'économie de marché n'est pas un dogme », mais « une méthode », et qu'« aujourd'hui, c'est la meilleure ». Que ce ne soit pas un dogme, voilà qui me satisfait mais j'aimerais que, dans la pratique, vous appliquiez cette conception. D'ailleurs, pourriez-vous nous expliquer, monsieur le rapporteur général, si, oui ou non, les entreprises nationales du secteur concurrentiel baignées et impliquées dans le marché sont parties intégrantes de celui-ci ?

Dans votre rapport, vous demandez également : « Pourquoi privatiser ? » Et vous répondez : « Parce que l'illusion des nationalisations s'est progressivement dissipée pour laisser apparaître une volonté d'adaptation de l'économie nationale. » Je crains, monsieur le rapporteur général, que ce ne soit vous qui soyez dans l'illusion, car, à l'appui de votre thèse, je ne lis dans votre texte que des citations « historiques » : aucune démonstration concrète ne l'étaye.

Je prendrai, pour ma part, l'exemple d'une entreprise essentielle pour l'industrie de notre pays et pour son indépendance, l'industrie électronique. En 1981, avec 9 p. 100 du chiffre d'affaires en endettement et 1,5 milliard de pertes, la CII-HB était en situation de faillite. En 1986, l'endettement est descendu à 40 p. 100 ; Bull a retrouvé l'équilibre financier et a dégagé des bénéfices. Que s'est-il passé dans l'inter-valle ? Comment a-t-on progressé d'une situation de ruine de l'industrie informatique française à une situation porteuse d'avenir, incarnée par une entreprise restructurée, une nouvelle image de marque et des parts de marché en forte croissance, tant en France qu'à l'étranger ?

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Guy Malandain. Qui a relevé ce défi ?

M. Louis Mexandeau. Le ministre des P. et T. !

M. Guy Malandain. La réponse, tout le monde la connaît, mais certains voudraient la passer sous silence.

Si Bull possède encore un avenir c'est parce qu'elle est une entreprise nationale. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. En 1982, le groupe était à l'agonie !

M. Christian Goux. Exactement !

M. Guy Malandain. Ce que certains se proposent aujourd'hui de faire, en dénationalisant Bull, obéit à un mobile idéologique et procède d'une vue à court terme. La conséquence probable sera le démantèlement de notre industrie informatique.

Outre ces trois points, sur lesquels je reviendrai, je soulignerai un autre aspect de votre projet : dénationaliser Bull, c'est brader au secteur privé quatre années d'efforts de la collectivité nationale à travers l'Etat actionnaire. C'est spolier les Français d'un succès durement acquis par une opération dont je mets quiconque au défi de nous prouver son intérêt pour la France.

En 1986, Bull, c'est un bilan positif et un avenir crédible.

Financièrement, l'Etat a joué son rôle et permis de sauver l'entreprise de la disparition. En 1982, en effet, Bull avait des fonds propres négatifs et un endettement financier de 5 milliards et demi de francs. Les augmentations de capital ont contribué à assainir le bilan en permettant de réduire sensiblement les frais financiers. Aujourd'hui, Bull dispose d'une marge haute d'autofinancement de plus d'un milliard de francs et d'un chiffre d'affaires de plus de 16 milliards de francs - il a plus que doublé en cinq ans.

Au total, le groupe, pour la première fois depuis 1980, enregistre un profit modeste mais encourageant : 110 millions de francs.

A ceux qui rétorquent, et c'est souvent le cas de vos amis, monsieur le ministre, que Bull ne fonde son développement que sur les « marchés protégés » de l'Etat, j'opposerais les chiffres suivants : sur la totalité du chiffre d'affaires, la part réalisée avec l'administration et les services publics est de l'ordre de 29 p. 100 seulement. Mais, après tout, quoi de plus normal pour nos administrations que d'acheter français, *a fortiori* quand le produit proposé est adapté et performant ?

En 1985, d'ailleurs, le chiffre d'affaires réalisé avec les services publics a diminué. La part des ventes à l'étranger et au privé a augmenté de 40 p. 100.

Dans un système classique de capitalisme privé, celui que vous nous proposez, recherchant avant tout la rentabilité à court terme, la situation de 1981 aurait non seulement provoqué des licenciements massifs mais probablement débouché sur une faillite. Dans le contexte d'économie mixte, qui est notre choix politique, Bull nationalisée a pu préserver l'emploi et se bâtir un avenir.

Sur un marché difficile qui ne cesse d'évoluer et de se transformer, Bull a encore beaucoup à faire pour confirmer son redressement.

C'est pourquoi tout relâchement et toute désorganisation déboucheraient sur une situation de crise, prélude au démantèlement de la société. Voilà ce que provoquerait quasi inévitablement la dénationalisation que vous nous proposez.

Monsieur le ministre, je vous le demande : au-delà du dogmatisme et de l'illusion, quels bénéfices la France peut-elle attendre de cette dénationalisation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Goux. Très bonne question !

M. Jean Le Garrec. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Au moment où nous débattons de cet article 4, le Gouvernement, une fois de plus, a clairement choisi son camp. Chacun le sait bien aujourd'hui. D'ailleurs, il l'a déjà clairement fait savoir en amnistiant les fraudeurs exportateurs de capitaux, en décidant de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes et de libéraliser le droit du licenciement. Il nous le montre encore maintenant en nous demandant les moyens de procéder par ordonnances à la privatisation du patrimoine national.

Ce que le Gouvernement entend faire en matière économique procède de la même logique que ce qui se fait dans le domaine social. Monsieur le ministre, vous pensez à l'argent avant de penser à la France ; vous entendez servir les intérêts des riches avant de servir les intérêts du pays. (*Très juste ! sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Vous en avez d'ailleurs vous-même si clairement conscience que le ministre de l'économie et des finances, dont je regrette l'absence ici, alors qu'il s'agit d'un sujet essentiel, a lui-même appelé l'attention de ses collègues du Gouvernement, lors d'un conseil des ministres, sur la nécessité, dans cette affaire, de procéder avec la plus grande « rigueur morale ». Ces propos n'ayant pas été démentis, je pense qu'ils ont été réellement tenus. Dans ces conditions, vous comprendrez que nous puissions à notre tour exprimer nos inquiétudes les plus vives quant à la manière dont s'engage cette opération.

Mais allons au fond des choses : quels objectifs prétendez-vous viser ? Vous souhaitez, affirmez-vous, redresser l'économie et la situation de l'emploi et, selon l'exposé des motifs de votre projet, substituer à une économie où le rôle de l'Etat serait très excessif une économie de marché, d'initiative et de responsabilité. Mais les mesures que vous nous proposez ne sont pas de nature à atteindre cet objectif.

Pouvez-vous, en effet, sérieusement affirmer que les entreprises nationales dans leur ensemble échappent à l'économie de marché ? Pouvez-vous sérieusement dire que leurs responsables et les travailleurs n'ont ni le goût de l'initiative ni celui de la responsabilité ? Pouvez-vous sérieusement démontrer que le simple transfert de contrôle majoritaire suffirait, si votre affirmation de départ était avérée, à leur donner le dynamisme et la liberté d'action dont elles seraient, selon vous, dépourvues ? Aucune de vos justifications économiques

ne résiste à la réalité des faits. Vous le savez, les entreprises nationales sont, à l'exception de la sidérurgie et de la régie Renault, en mesure de dégager aujourd'hui des excédents.

M. Charles Revat. Ce n'est pas le problème !

M. Roland Carraz. Cela n'était pas le cas avant 1981.

Qu'en aurait-il été si nous n'avions pas procédé à leur nationalisation en 1982, si l'Etat actionnaire n'avait pas engagé, ce qui était d'ailleurs son devoir, des fonds très substantiels pour leur modernisation ? Qu'en serait-il aujourd'hui de la situation de Thomson, de Rhône-Poulenc, de Saint-Gobain, et des autres si la politique d'abandon conduite avant 1981 s'était poursuivie ?

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que durant les cinq années qui ont précédé la nationalisation des entreprises en 1982, les actionnaires privés n'ont pas investi plus de 1,5 milliard de francs. En vérité, les mobiles du Gouvernement sont purement idéologiques et partisans.

M. Charles Revat. Quels sont les vôtres ?

M. Gérard Bapt. Ce sont l'indépendance de la France et la République !

M. Roland Carraz. Vous cédez à votre tour aux illusions de l'ultralibéralisme. Vous entendez donner satisfaction à ceux de vos amis qui attendent impatiemment de recevoir leur part du gâteau. (*Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Non seulement la privatisation que vous envisagez n'ajoutera rien à la capacité de création et de compétition de l'industrie française, mais elle l'affaiblira.

Quel est, en effet, aujourd'hui le vrai problème pour notre pays ? Il s'agit, monsieur le ministre, non pas de faire des cadeaux aux intérêts privés, mais de gagner la guerre économique mondiale dans laquelle nous sommes engagés,...

M. Gérard Bapt. C'est vrai !

M. Roland Carraz. ... il s'agit de préserver et de défendre notre indépendance, de faire en sorte que la France continue de peser et de compter dans un monde où la compétition économique est exacerbée, la concurrence, sauvage, où les mutations technologiques s'accroissent, où la croissance des grandes puissances industrielles est plus rapide et plus ancienne que la nôtre.

M. le président. Auriez-vous l'obligeance de conclure, mon cher collègue ?

M. Roland Carraz. Je conclus monsieur le président.

La condition indispensable de tout cela est la constitution d'une économie nationale puissante et moderne. C'est le travail qui a été engagé depuis 1981 grâce à un effort considérable de recherche, au développement de la qualification et de la formation des producteurs de ce pays et, bien entendu, au mouvement de nationalisations. Votre politique, celle que vous entendez aujourd'hui proposer au pays, tourne fondamentalement le dos à cette exigence nationale, qu'il s'agisse de l'effort de recherche - vous procédez à des coupes claires dans les crédits qui lui sont consacrés, vous le sacrifiez - ou de l'effort d'élévation du niveau général des compétences auxquelles vous renoncez. Cette logique, c'est la même que celle qui vous conduit aujourd'hui à privatiser. Vous faites une mauvaise analyse, car la privatisation n'est bonne ni pour l'emploi ni pour la défense de l'indépendance nationale. Vous sacrifiez, en fait, la modernisation et ses exigences, certes difficiles, à des intérêts politiques et financiers à court terme.

M. le président. Je vous prierais de bien vouloir conclure, mon cher collègue.

M. Roland Carraz. Monsieur le président, sur un sujet aussi important, je pense que vous pouvez autoriser un membre de la représentation nationale à terminer son exposé.

M. le président. Sauf si vous débordez sur l'horaire, comme vous êtes en train de le faire !

M. Roland Carraz. Je vous demande trente secondes, monsieur le président.

M. le président. Les trente secondes sont accordées, mais pas plus !

M. Raymond Douyère. La majorité a besoin d'être éclairée, monsieur le président !

M. Charles Ravet. Nous attendons encore votre première leur !

M. Roland Carraz. Je conclus. Je pourrais multiplier les exemples. Je pourrais, en particulier, citer l'informatique qui représente aujourd'hui un bon exemple de cette compétition économique internationale dans laquelle nous sommes engagés, un bon exemple de cette guerre économique dont l'Europe, depuis dix ans, est la première victime, faute d'avoir, en temps voulu, développé sa capacité de recherche, d'investissement et de développement économique.

M. Guy Le Jaouen et M. Gérard Froulat. Cinq !

M. Roland Carraz. C'est cette logique...

M. Guy Le Jaouen et M. Gérard Froulat. Quatre !

M. Roland Carraz. ... que nous avons voulu...

M. Guy Le Jaouen et M. Gérard Froulat. Trois !

M. Roland Carraz. ... briser en 1982...

M. Guy Le Jaouen et M. Gérard Froulat. Deux !

M. Roland Carraz. ... en procédant en particulier...

M. Guy Le Jaouen et M. Gérard Froulat. Un !

M. Roland Carraz. ... à la nationalisation de Thomson...

M. Guy Le Jaouen et M. Gérard Froulat. Zéro !

M. Roland Carraz. ... en mettant en place le dispositif de filières électroniques. Vous connaissez les résultats, un redressement spectaculaire de l'électronique et de l'informatique française.

Qu'en sera-t-il demain si vous décidez de brader ce secteur-clé de l'économie nationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Welsenhorn. Ce sera beaucoup mieux !

M. le président. Je précise aux orateurs suivants que s'ils dépassent le temps de parole qui leur est imparti, je serai obligé de leur couper la parole au bout de cinq minutes. Pour ce qui me concerne, j'ai été tolérant. Je vous demande de bien vouloir, à votre tour, respecter vos cinq minutes par égard pour vos collègues.

M. Charles Ravet. Merci, monsieur le président !

M. Pierre Welsenhorn. C'est le verbiage socialiste, comme d'habitude.

M. le président. La parole est à M. Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le ministre, mon collègue Goux, ancien président de la commission des finances, dont on connaît la compétence,...

M. Yvon Briant. Pas dans sa ville !

M. Raymond Douyère. ... a retracé les problèmes posés par les dénationalisations bancaires, concernant, notamment, la planification. Je voudrais aborder la même question sur un autre plan. Comme vous le savez, vraisemblablement - mais les membres de la majorité ne le savent peut-être pas - le domaine bancaire et celui des assurances représentent des sommes considérables qu'on peut évaluer aux alentours de 100 milliards de francs. Ainsi, les différentes modalités qui seront décidées par le Gouvernement en ce qui concerne la dénationalisation seront-elles très importantes.

Mais, au-delà de ce problème des 100 milliards, il s'agit de savoir si la crédibilité de notre système bancaire ne souffrira pas sur le plan international à partir du moment où la banque sera privatisée. En effet, actuellement, la seule présence de l'Etat actionnaire permet l'attribution, ce qu'on appelle le *rating maximum*, la cote AA, à certaines banques françaises en dépôt - et M. le rapporteur général le soulignait hier encore - de la faiblesse de leurs fonds propres, voire de la faiblesse, parfois, de leur rentabilité. Or, seule la garantie de l'Etat permet à ces banques de conserver une bonne réputation internationale, même si, par l'action menée par le Gouvernement précédent et grâce aux restructurations entreprises depuis 1981, notamment au renforcement des ratios bancaires, en 1982 et en 1985, nous avons réussi à surmonter un peu de faiblesse relative.

Par ailleurs, l'intervention même de l'Etat a permis le sauvetage de nombreuses banques : Rothschild, Worms, Vernes, Crédit du Nord, et leur redressement. Si maintenant l'Etat se retire, quelle pourra être la crédibilité de tout ce système ?

Je pourrais aborder aussi le problème de la conduite de la politique monétaire. Vous savez que cette politique est en profonde mutation et que l'ampleur des restructurations réalisées, des innovations financières en cours - qui sont très cohérentes - nécessite une période de stabilité permettant de redéfinir et de tester l'ensemble des mesures qui ont été prises, notamment le passage de la sortie de l'encadrement à une adoption de politique des taux.

La suppression du contrôle des changes que vous avez mise en place va, en outre, réduire largement la marge d'autonomie des autorités monétaires, alors même que la dévaluation inopportune que vous avez réalisée augmente les risques inflationnistes. A ce sujet, ce que vient de déclarer M. Camdessus dans son rapport annuel au Président de la République est particulièrement éclairant et montre - oh combien ! - que cette dévaluation était à visées internes électoralistes et qu'elle n'était nullement fondée sur la réalité actuelle de la solidité du franc. (*Très bien ! sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy-Michel Chauveau et M. Gérard Bapt. Eh oui !

M. Raymond Douyère. Par ailleurs, cette dévaluation risque aussi d'entraîner un dérapage des prix et de la monnaie en raison de l'afflux des capitaux et de l'augmentation de la masse monétaire. Nous voyons déjà apparaître ce problème puisque le franc se situe à son plafond à l'intérieur du système monétaire européen.

De même, la dénationalisation du système bancaire, qui est très hétérogène, risque de tout perturber, étant donné que certaines de ces banques vont être affectées - parce qu'elles y sont très sensibles - aux variations de taux.

Alors, si vous allez dans cette voie, nous connaissons un certain nombre de difficultés.

Vous le savez aussi, monsieur le ministre, une faillite bancaire met en jeu tout le système bancaire. A ce sujet, j'aimerais vous rappeler, puisque vous êtes un des tenants du libéralisme le plus échevelé, ce qui se passe aux Etats-Unis. Apparemment, en effet, vous n'avez pas suivi ces problèmes : sinon, vous ne vous lanceriez pas dans ce genre d'opérations !

En mai 1984, des rumeurs de faillites imminentes ont entraîné des retraits massifs de déposants de la *Continental Illinois National Bank*, huitième banque américaine. Un premier sauvetage est intervenu au mois de mai sous forme d'une aide de 7,5 milliards de dollars, accordée pour 1,5 milliard par le fond de garantie des dépôts, le F.D.I.C. américain, et pour 6 milliards par un consortium de vingt-huit établissements bancaires. Par ailleurs, alors que le F.D.I.C. ne garantit les dépôts de clients que dans la limite de 100 000 dollars pour chacun d'eux, il fut décidé que tous les dépôts, quelle que fût l'importance de leur montant, seraient garantis. Et la réserve fédérale annonça que la *Continental Illinois National Bank* aurait toujours accès auprès d'elle à des emprunts à faible intérêt. Mais, comme ces mesures d'urgence n'ont pas porté leurs fruits et que plusieurs investisseurs - investisseurs privés et établissements bancaires - qui s'étaient portés candidats au départ au rachat de cette banque s'étaient retirés, c'est le gouvernement fédéral qui a arrêté un plan de sauvetage équivalant à une quasi nationalisation ! Vous constatez ainsi que lorsqu'une banque rencontre de graves difficultés, on en arrive à la nationalisation comme solution, même dans un système aussi libéral que celui des Etats-Unis.

Un autre argument : la manière dont le Gouvernement américain s'y est pris a élargi la fissure qui existait...

M. le président. Je vous prie de conclure.

M. Raymond Douyère. Ce point est très important, monsieur le président. J'apprends là au ministre un certain nombre de choses qu'apparemment il ne connaît pas et qui le feront réfléchir sur la nécessité de ne pas privatiser les banques.

M. le président. Je répète que si vous continuez tous à dépasser votre temps de parole, je serai conduit à vous couper la parole.

M. Philippe Bassinet. Mais vous avez la faculté d'autoriser les orateurs à dépasser leur temps de parole !

M. le président. Tout à fait, et je vous remercie de me le permettre !

M. Alain Chénard. D'autant que l'exposé de M. Douyère est très intéressant.

M. Raymond Douyère. Il y a donc une fissure entre les petites banques et les grandes banques des Etats-Unis. On voit bien maintenant que le Gouvernement accepte la disparition des petites banques. Mais lorsqu'une grande banque se trouve en difficulté, il est obligé de la sauver et de réaliser carrément une nationalisation.

Monsieur le ministre, nous sommes obligés de constater que le débat parlementaire se développe sur le thème d'un libéralisme rédempteur qui procède par affirmations bourrées de certitudes, par arguments incohérents, voire par revirements spectaculaires. C'est qu'il est au niveau du dogme.

En effet, si je lis ce que disait le groupe R.P.R. - vous êtes ici le représentant de la majorité R.P.R. qui, d'ailleurs, en a profité pour écraser totalement l'U.D.F. - il n'y aurait finalement qu'une seule raison vraiment politique pour dénationaliser les banques, c'est la marxisation de l'économie.

A cet égard, je vous rappelle l'action menée par M. Jean-Marie Lévêque au Crédit Commercial de France avant 1981 et sa campagne préélectorale de 1980 et 1981. On peut aussi s'interroger sur les choix politiques du C.C.F. avant la nationalisation, compte tenu de ses engagements parfois aventureux en Amérique latine - de préférence dans les pays à régime dictatorial - ou en Afrique du Sud, faits confirmés par des études d'établissements spécialisés américains sur les risques bancaires.

On ne peut donc se poser une question : l'action financière serait-elle neutre politiquement lorsqu'elle est orientée à droite, et serait-elle obligatoirement politicienne et néfaste lorsqu'il s'agit d'une banque nationalisée par la gauche ?

M. Gérard Bapt. Très bonne remarque !

M. Raymond Douyère. En outre, lorsqu'il s'agit de nominations, où est l'intolérance et le sectarisme ? A gauche ? A droite ? Lorsque le gouvernement socialiste maintient le gouverneur de la Banque de France jusqu'à la fin de son mandat de cinq ans, ou lorsque M. Giscard d'Estaing se débarrasse de M. Wormser dès son arrivée à la présidence en 1974 ? (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Lorsque la gauche nomme les P.-D.G. de banques, pourquoi l'accuser de faire prévaloir le choix politique sur celui de la compétence, en oubliant allégrement les nominations antérieures sous Giscard, comme celle d'un membre éminent du cabinet présidentiel à la tête du Crédit Lyonnais, ou celle de son directeur de cabinet aux finances à la tête de la B.N.P. ? (*Très bien ! sur les mêmes bancs.*)

Souvenez-vous de cela, messieurs, avant de parler !

M. le président. Je vous prierais de bien vouloir conclure, monsieur Douyère.

M. Raymond Douyère. Je conclus, monsieur le président. En fin de compte, nous ne sommes pas éclairés sur vos véritables intentions...

M. Henri Louet. Ni nous sur les vôtres !

M. Raymond Douyère. ... et nous pensons que vous vous cachez derrière le rideau de fumée des dogmes néo-libéraux.

Il nous reste donc à mettre en garde l'Assemblée et sa propre majorité contre les apprentis sorciers qui feraient courir des risques à notre système financier.

Le retour de ceux qui ont mal géré la crise et les conséquences des deux chocs pétroliers, c'est la certitude d'une renouveau en cause du bilan de la gauche. C'est le risque d'une « fragitisation » des banques françaises, encore plus faibles du point de vue des fonds propres en cas de privatisation et, par conséquent, de suppression du soutien de l'Etat. Le marché financier n'étant pas assez puissant pour tout financer, ce sera inéluctablement l'arrivée de capitaux étrangers, ce qui sera encore plus dangereux pour notre indépendance dans la banque que dans l'industrie. Ce sera surtout rendre le pouvoir aux plus forts, aux plus riches, au détriment de nos entreprises moyennes. Paradoxalement, c'est la gauche qui a réhabilité l'entreprise et qui a défendu les P.M.E. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Seules les sociétés de niveau international n'ont, en apparence, rien à craindre de votre retour au pouvoir. Tous les autres agents économiques, qu'il s'agisse de l'industrie ou des services, des patrons ou des travailleurs ont un bon choix à faire maintenant...

M. Henri Louet. Les Français l'ont fait le 16 mars !

M. Raymond Douyère. ... c'est-à-dire refuser ce que vous êtes en train de faire concernant la privatisation du secteur bancaire. (*Protestations sur les mêmes bancs. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé de la privatisation - il serait plus juste de dire monsieur le ministre de la braderie nationale (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) - nous vous avons entendu, et ce n'est pas le sens de la nuance qui vous caractérise.

M. Henri Louet. Vous non plus !

M. Philippe Bassinet. Echec total, prétendez-vous, insuffisance de diagnostic. Vous faites preuve là de myopie intellectuelle ou plus exactement, car je ne vous soupçonne pas d'être incapable de juger une situation, vous faites preuve de mauvaise foi. Vous avez modifié vos intentions entre le moment où vous avez déposé votre projet de loi et l'instant présent où nous en discutons ici.

Vous dévoilez vos intentions réelles. Vous voulez brader la totalité du patrimoine national. Et il n'y a aucune justification à votre volonté de dénationaliser, sinon votre *a priori* idéologique qui confine au dogmatisme. Cela vous rend aveugle. Vous vous refusez de voir ou vous prétendez ne pas voir les entreprises qui, hier, périssaient, pas plus que la carence des investissements. Souvenez-vous que, dans ces cinq groupes industriels nationalisés en 1982, les dividendes distribués dans les cinq années précédentes étaient plus de trois fois supérieur aux sommes réellement investies. Vous savez bien que ces entreprises n'existeraient plus aujourd'hui, pour trois d'entre elles au moins, si elles n'avaient pas été nationalisées.

M. Jean Le Garrec. Très juste !

M. Philippe Bassinet. Vous savez bien aussi que la peur devant l'avenir et l'insuffisance de la politique de recherche qui caractérisaient ces entreprises méritaient que l'on y prenne garde.

Je voudrais m'arrêter un instant sur cette politique de recherche et sur cette politique de développement et d'innovation qui est indispensable à notre pays si nous voulons que la France tienne son rang dans le concert des nations. Cinq p. 100 par an en volume : tel est le pourcentage dont les entreprises ont accru leurs investissements en recherche - développement entre 1981 et 1985. Mais quelle y est la part des entreprises publiques ? 7,4 p. 100 ! Alors que, pour les entreprises privées, elle n'est que de 2,7 p. 100. Trois fois plus d'effort pour les entreprises publiques que pour les entreprises privées ! Et nous savons bien que si ces entreprises retournent demain dans le secteur privé, l'effort de recherche-développement redeviendra ce qu'il était auparavant.

M. Gérard Bapt. Eh oui !

M. Philippe Bassinet. Pendant les dix années qui ont précédé l'arrivée de la gauche au pouvoir dans ce pays, nous avons vu périr l'effort de recherche et d'innovation. Nous avons assisté à la lente dégradation de notre appareil d'innovation. Voilà ce que vous nous proposez de refaire !

M. Gérard Bapt. Hélas !

M. Philippe Bassinet. Prenons un exemple : Rhône-Poulenc. Quelle était la part de son chiffre d'affaires consacré à la recherche ? En 1979 elle était de 3,7 p. 100, en 1982 de 4,7 p. 100 ; en 1984 et en 1985, de 5 p. 100. Cette progression vous paraît peut-être négligeable,...

M. Gérard Fraulet. Trois millions de chômeurs !

M. Philippe Bassinet. ... mais elle traduit un effort de recherche augmenté du quart, pour une entreprise qui tient sa place dans la compétition internationale. Voilà ce que vous nous proposez d'abandonner !

Regardons la faiblesse chronique des entreprises françaises dans cet effort indispensable, encore une fois, de recherche et d'innovation. La part de la dépense nationale de recherche-développement financée par les entreprises était, en 1984, de 44 p. 100. Dans le même temps, elle était de 50 p. 100 aux Etats-Unis, de 58 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et de 66 p. 100 au Japon.

Nous avons corrigé cette tendance. Nous avons accru l'effort de recherche des entreprises. Et vous, voilà ce que vous nous proposez : d'abandonner tout cela, de revenir au passé et de laisser ces entreprises périodiser encore une fois.

Les faiblesses de notre pays en recherche industrielles sont connues. Nous avons commencé à y remédier. Vous tournez le dos à l'effort entrepris pour retourner à vos errements passés. Ce n'est peut-être pas volontaire, mais vous portez indéniablement un mauvais coup à la recherche-développement et à l'innovation.

Vous prétendez que l'Etat excède sa mission lorsqu'il joue un rôle d'incitation. Regardez donc ce qui se passe à l'étranger, dans ces temples du libéralisme où, si la parole est libérale, les actes le sont beaucoup moins. La recherche industrielle, la capacité d'innovation des Etats-Unis seraient-elles ce qu'elles sont sans l'action du Pentagone et du complexe militaro-industriel ? L'effort d'innovation du Japon serait-il ce qu'il est sans l'action du M.I.T.I. ? Alors, soyez réalistes ! Ne vous abritez pas derrière vos œillères !

Vous confondez à dessein nationalisation et étatisation. Il est vrai que, dans les entreprises récemment nationalisées, a été institué un contrôle de la puissance publique. Mais ce contrôle parfaitement légitime s'est toujours effectué *a posteriori* et non pas *a priori*. On n'y trouve pas trace de cet interventionnisme d'Etat dont vous êtes coutumiers.

L'effort de planification de ces entreprises a été réel et soutenu. Et d'ailleurs quelle entreprise, publique ou privée, pourrait y renoncer ? Mais cette planification a été pragmatique ; elle a été définie en concertation avec l'Etat-actionnaire dans le cadre de contrats pluriannuels. Demain, l'effort de planification sera abandonné et la capacité des entreprises en sera amoindrie.

Enfin, ces entreprises étaient dirigées par des responsables jugés sur leurs résultats et non par des copains nommés pour les services rendus à une prétendue majorité. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Voilà la réalité de la gestion des entreprises nationalisées entre 1982 et 1986. Non seulement vous voulez effacer tout cela, mais vous entendez encore revenir sur les nationalisations du Conseil national de la Résistance. L'esprit pernecieux de la défaite vous a bien envahis.

Vous dénationalisez par aveuglement idéologique. Vous dénationalisez aussi pour trouver les fonds dont vous manquez pour financer vos promesses électorales.

Vous abandonnez la gestion rigoureuse qui caractérisait l'action du gouvernement socialiste. (*Sourires sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*) Vous multipliez les cadeaux en direction des privilégiés. Vous supprimez l'impôt sur les grandes fortunes. Vous avez besoin de vendre l'argenterie pour régler les libéralités consenties à votre clientèle électorale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Vous en avez appelé à la vérité, monsieur le ministre, mais vos propos ne la reflètent en rien. Mes collègues viennent de rappeler ce qu'il en est pour des entreprises comme Thomson ou Rhône-Poulenc. Je m'en rapporterai, pour ma part, à la presse spécialisée, qui, il y a quelques jours, se faisait l'écho des résultats de Pechiney dans les termes suivants : « Belle performance de Pechiney qui, pour l'année 1985, a réalisé un bénéfice net consolidé de 732 millions, en hausse de 34 p. 100 par rapport à celui de 1984 ».

M. Yvon Briant, M. Guy Le Jaouen et M. Henri Louet. Et Renault !

M. Guy-Michel Chauveau. Ces résultats vous gênent, messieurs ! Mais écoutez donc la suite, cela vous fera du bien ! (*Interruption sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Georges Hage. Si vous voulez parler, messieurs, inscrivez-vous dans le débat !

M. le président. Monsieur Hage, laissez-moi présider et n'interrompez pas votre collègue !

M. Guy-Michel Chauveau. M. Hage a raison, monsieur le président. Si les collègues du Front national veulent s'exprimer, je leur cède volontiers la parole. Mais ils ont certainement peur de la prendre !

M. le président. Monsieur Chauveau, si vous ne faites que répondre aux interpellations, je vous retirerai la parole.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le président, nous sommes ici pour tempérer les débats, vous et moi.

Ces beaux résultats, disais-je, n'ont pas manqué de surprendre *Le Nouvel Economiste*. En effet, au moment où Alcoa, Alcam, Reynolds et Keiser, les principaux concurrents de la firme française subissaient de plein fouet en 1985 la dégradation du prix de l'aluminium, la diversification et l'ampleur des investissements chez Pechiney, notamment dans les sections de haute technologie et par conséquent à plus forte valeur ajoutée, ont permis une politique agressive et dynamique. Je citerai les nouvelles pièces en alliage réfractaire et titane, l'aluminium-lithium et la diversification géographique de Cebal qui vient, à l'occasion d'une journée « portes ouvertes » organisée vendredi dernier dans toutes ses usines de France, de montrer son dynamisme. Je citerai encore l'usine de tubes d'entrefrises métallo-plastiques, l'unité pilote de Jarrie pour la fabrication d'éponges de titane-zirconium, les recherches portant sur les céramiques et les fibres de carbone, etc.

Selon les professionnels, la plus mal en point des nationalisées de 1982 - 7,5 milliards de francs de pertes cumulées entre 1980 et 1983 - est en pleine cure de rajeunissement. Près de 5 milliards de francs auront été investis en 1985, un record absolu pour un plan de modernisation mené avec rigueur.

Résultat : une productivité en progression de 5 p. 100 par an, des frais financiers ramenés de 6,3 p. 100 à 4 p. 100 du chiffre d'affaires et une diminution de l'endettement à court terme. Tous les secteurs de Pechiney, sauf le cuivre, sont aujourd'hui bénéficiaires.

Alors, pourquoi privatiser ? Notamment quand on sait que, pour augmenter ses fonds propres, Pechiney a lancé sur le marché financier des certificats d'investissement dont le placement s'est effectué en quelques heures.

Hier soir, monsieur le ministre, nous avons failli avoir un débat sur la participation, mais vous l'avez refusé. Pour nous, la modernisation industrielle, c'est aussi la modernisation sociale. Pour préparer les hommes et les femmes à cette mutation du monde industriel, il faut une véritable politique sociale, qui ne doit pas seulement exister dans les structures mais vivre tous les jours.

C'est le cas chez Pechiney, qui compte aujourd'hui plus de 2 000 groupes d'expression. Plus de quinze filiales ont signé, sur ce point, avec les organisations syndicales, des avenants à leurs accords sur l'expression dans le cadre de la loi de démocratisation du secteur public. L'amélioration des conditions de travail, mais aussi celle de la qualité des produits, de leur coût, des conditions d'entretien du matériel, tout cela est l'affaire des salariés. La démarche des cercles de qualité est bonne. Encore conviendrait-il qu'ils ne soient pas qu'un simulacre quand vos amis les bloquent ! Enfin, conformément à la loi de démocratisation du secteur public, des élections ont eu lieu pour désigner les représentants des salariés aux conseils d'administration. Quelques 40 000 personnes y ont participé et, en ce qui concerne la société mère Pechiney, le nombre de votants a atteint près de 75 p. 100 des électeurs.

Ainsi, je le répète, sur le plan social comme sur le plan de la modernisation, de la diversification et de la productivité, la plus mal en point des entreprises nationalisées en 1982 a entreprise une véritable cure de rajeunissement.

En voici encore un exemple. La journée « portes ouvertes » organisée par l'usine de la Cebal, à La Flèche, a suscité des commentaires de presse très élogieux :

« Une situation intéressante qui n'est pas due au seul hasard d'un marché porteur. La recherche et les investissements ont suivi. Pour cette entreprise, 110 millions de francs entre 1983 et 1985, 30 autres prévus cette année pour la création d'une nouvelle ligne d'impression et d'une nouvelle ligne

de vernissage, qui vient après l'installation d'une ligne de fabrication de boîtes demi-moyennes destinées au marché du légume. 1984 a vu la construction du labo-phomécanique et 1985 celle du bureau d'études automatisme. »

Voilà les investissements réalisés entre 1983 et 1985. Et savez-vous, monsieur le ministre, quel a été le montant des investissements entre 1972 et 1982 ? Zéro franc ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Joan Le Garrac. Eh oui !

M. Guy-Michel Chauveau. « Ajoutez-y - poursuit cet article - une imagination industrielle et commerciale qui autorise à courir des risques calculés, une attention aux marchés en développement à l'échelle de la planète, en Italie, au Japon. »

Voilà le dynamisme que notre politique a suscité dans les filiales de Pechiney.

Dès lors, pourquoi privatiser ce qui marche bien ? Tous les personnels, ouvriers et cadres, s'interrogent sur l'avenir de leurs entreprises. La période d'incertitude, c'est vous qui l'ouvrez aujourd'hui, monsieur le ministre, en bradant le patrimoine national au profit des intérêts particuliers et privilégiés, au détriment de l'intérêt national. Cela porte un nom : c'est du sabotage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Dans ce projet de loi, la dénationalisation du secteur bancaire et financier proposée à l'article 4 revêt une singulière importance. Elle concerne les trois anciennes banques nationales - le Crédit lyonnais, la Société générale et la B.N.P. - les trente-six banques nationalisées en 1982, deux compagnies financières et quatre groupes d'assurances. Outre Havas, la porte est ouverte à une réforme de la Banque de France.

La constitution d'un très puissant secteur public bancaire et financier, notamment par la nationalisation de trente-six banques en 1982, a constitué un acquis démocratique et économique de toute première importance.

Après avoir constamment lutté pour ces nationalisations, en 1945 et durant la longue période aboutissant à 1982, nous continuerons de lutter pour qu'elles ne soient pas bradées.

Cette entreprise de dilapidation, le Gouvernement veut y procéder en joignant au coup de force de l'ordonnance celui de l'arbitraire face à tous les salariés du secteur bancaire et financier.

Notre groupe avait, à cet égard, pris nettement position et demandé que la commission prenne le temps d'entendre un certain nombre de personnalités : présidents de banques, de compagnies financières et de sociétés d'assurances, administrateurs salariés des mêmes établissements ou d'organismes comme l'A.F.B., la C.O.B., la F.S.A., représentants syndicaux.

Au-delà des nationalisations, plusieurs mesures structurelles ont été adoptées sous la précédente législature, notamment la loi sur le développement de l'investissement et la protection de l'épargne, ainsi que la loi bancaire. Des réorganisations bancaires sont intervenues, inspirées par la recherche du profit financier, étrangères à l'efficacité qu'appelle notre économie nationale.

La gestion des banques, en raison des orientations gouvernementales, ne s'est pas fondamentalement modifiée depuis 1981. Mieux, le caractère strictement financier et spéculatif s'est notablement accentué, organisant au travers de circuits appropriés le débouché des ressources sur un marché financier dit modernisé, qui a contribué de manière décisive à détourner de l'investissement productif des ressources considérables.

La responsabilité de gestion des banques est lourde dans l'accompagnement de stratégies de gestion des entreprises, dans les abandons de capacités productives de l'industrie française et dans la suppression d'emplois qualifiés.

Les avantages consentis aux très grandes entreprises qui savent, elles, jouer de leur endettement, l'implication des banques dans les mauvais coups industriels et le « sale boulot » ont eu pour corollaires le garrot sur les P.M.E.-P.M.I. et, malgré la diversification des services, un certain harcèlement des particuliers.

L'idée que les nationalisations n'ont rien changé est donc, par la force des choses, très ancrée dans les esprits à propos du secteur bancaire. Elle permet à la droite, outre des raisons économiques, de revenir en arrière. Le climat a été créé.

La responsabilité du gouvernement précédent est directement engagée. En choisissant de poursuivre et d'accentuer cette gestion, en refusant d'aller, ainsi que nous l'avions proposé, vers une meilleure utilisation des fonds et une orientation précisée du crédit, y compris décentralisé, on a donné des armes aux adversaires des nationalisations.

Cette gestion des banques a conduit à privilégier les nationalisations pour les nationalisations. Nos analyses sur les objectifs que rendaient possibles les nationalisations, nos craintes sur un certain caractère formel se sont malheureusement toutes vérifiées.

Le groupe communiste, vous l'avez compris, s'opposera fermement à la dénationalisation, notamment par cinquante amendements concernant le secteur bancaire et financier.

Les nationalisations sont inséparables des objectifs qu'elles auraient pu permettre d'atteindre : qu'il s'agisse d'une réelle orientation des fonds vers l'investissement productif, du développement de l'emploi en quantité et en qualité, d'une nouvelle gestion, des crédits décentralisés, des pouvoirs des salariés, de l'efficacité des ressources ou de la liaison banques-régions, tout reste à faire. Les nombreuses propositions que nous avons formulées en ces domaines sont d'avenir.

La dénationalisation bancaire et financière se profile alors que de nouvelles menaces sur de prétendus sureffectifs bancaires continuent d'être proférées.

Le rapport Pastré, après avoir longuement salué la « modernisation » organisée par le Gouvernement précédent préconise, là aussi, sous couvert de modernisation, de dénationaliser, de restaurer la rentabilité sur le dos des usagers et d'avancer sur la flexibilité à l'égard des personnels des banques, au travers d'un « nouveau contrat social ».

Cette ligne globale de conduite, déjà frayée par le Gouvernement précédent, est à l'œuvre dans le texte qui nous est proposé.

Dénationaliser les banques sur le dos de l'économie, des usagers et des salariés ne peut qu'aggraver une situation déjà singulièrement dramatique.

Pour toutes ces raisons, le groupe communiste votera contre l'article 4. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le ministre, le bilan des entreprises nationalisées que votre Gouvernement et votre majorité s'approprient à transférer, à rétrocéder au secteur privé n'est pas aussi noir que vous le prétendez.

M. Alain Chénard. Tiens !

M. Paul Chomat. Cependant vous utilisez habilement les graves et évidentes faiblesses de ce bilan pour remettre en cause le bien-fondé du principe même de la nationalisation.

Un de vos collègues, M. Noir, qui, avec d'autres, s'était longuement et véhémentement opposé aux nationalisations de 1982 a « lâché le morceau » en lançant un appel à la plus large dénationalisation. « Profitons, a-t-il dit, de la chance historique que nous donnent les socialistes ! »

Aujourd'hui, la droite n'hésite pas à remettre en cause des nationalisations datant de la Libération, ce qu'elle n'avait pas fait précédemment, même avec des majorités plus larges et plus confortables. Cela est symbolique et symptomatique du préjudice porté par les deux gouvernements de la précédente législature au principe même de la nationalisation.

M. Guy Bêche. Qui a donné ses chances à la droite ?

M. Gérard Bapt. En somme, ceux qui ont porté préjudice à la nationalisation, ce sont ceux qui l'ont faite ! Vous vous trompez d'adversaires. C'est de la schizophrénie !

M. Paul Chomat. Monsieur le ministre, pour mettre en œuvre votre projet de dénationalisation, que vous formulez avec une extrême brutalité, vous êtes servi par la façon dont les nationalisations ont été gérées ces dernières années.

Vous êtes servi par la moindre conviction de l'opinion publique et des salariés que cette gestion a suscité.

Vous êtes servi par le fait que les nationalisations se sont arrêtées à l'acte juridique de transfert de propriété et n'ont été bien souvent que de simples étatisations.

Vous êtes servi par le fait que les entreprises nationalisées ont très vite évolué vers une gestion reprenant les critères de la rentabilité financière et de l'insertion dans la stratégie mondiale des multinationales, qui avaient beaucoup contribué à déconstruire et à affaiblir les grands groupes privés avant 1981.

Vous êtes servi par la déception que les nationalisations effectuées en 1982 n'aient pas répondu à la volonté de changement des travailleurs des entreprises nationalisées.

Monsieur le ministre, vous êtes en état de grâce pour dénationaliser parce que nous n'avons pas été entendus.

Lors du vote à l'Assemblée nationale en 1982, André Lajoie, président de notre groupe avait déclaré :

« Les nationalisations ne permettront de lever les obstacles au changement que dans la mesure où les travailleurs de ces entreprises exerceront des pouvoirs de décision. Efficacité économique et démocratie sont inséparables. Ces nationalisations doivent être pleinement ancrées dans la réalité nationale. Nous voulons des nationalisations à la française, fondées sur la confiance dans le sens des responsabilités des travailleurs et axées sur le développement de la démocratie, de l'atelier au conseil d'administration. Sans les nationalisations, on ne peut effectuer le progrès que les Français attendent. Mais une loi de nationalisation n'est pas suffisante pour les réaliser. »

Dans les faits, on en est resté souvent à l'étatisation. Les deux tiers des membres des conseils d'administration ont été nommés par l'Etat, et les P.-D. G. ne sont pas responsables devant le conseil d'administration mais devant l'actionnaire, c'est-à-dire l'Etat.

Avec la mise en place de la politique d'austérité commencée en juin 1982 puis renforcée en mars 1983, l'objectif donné aux entreprises publiques de retrouver l'équilibre financier, d'abord prévu pour 1988, a été ramené à 1985. Cette priorité absolue à la recherche de cet équilibre a sonné le glas de la politique de reconquête du marché intérieur, a bloqué tout développement de la politique de filières industrielles. Elle a réduit les ambitions affichées pour l'électronique dans la mesure où le choix du Gouvernement conduisait nécessairement à « écumer » les créneaux immédiatement rentables en France, et aussi à l'étranger, et à stopper des productions en France.

Le choix du Gouvernement a imposé à nos entreprises nationales les règles des monopoles géants dans chaque secteur et a renforcé leur multinationalisation. Ce fut le retour à la politique des créneaux, de la division internationale du travail et des productions, avec ses conséquences sur l'emploi.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire l'actuelle opposition du parti socialiste au projet de la droite, la question des dénationalisations est ouverte depuis longtemps déjà.

M. Gérard Bapt. Il recommence !

M. Paul Chomat. En janvier 1983, le Gouvernement a créé des titres participatifs et les certificats d'investissement qui sont des actions sans droit de vote mais avec versement de dividendes et qui donnent la possibilité aux porteurs de ces titres de s'organiser en groupes de pression sur la gestion de l'entreprise nationalisée.

En octobre 1984, le rapport du Haut conseil du secteur public recensait déjà quatorze opérations de dénationalisation par la vente de filiales dont il rappelait l'illégalité en l'absence d'un texte de loi fixant les règles de transfert de propriété du secteur public vers le secteur privé. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'introduction en Bourse d'une partie du capital d'une entreprise publique a constitué une autre forme de privatisation ouverte par le Gouvernement. Elle a été utilisée par Saint-Gobain et par la S.N.E.C.M.A.

Il convient également de rappeler l'accord C.G.E.-A.T.T. préparé de concert par M. Laurent Fabius et par M. Pébereau, qui prévoit la cession à A.T.T. de la part du marché détenue en France par la C.G.C.T. et qui inscrit l'avenir de la C.G.E. dans un vaste conglomérat international sous domination américaine.

De même, n'est pas sans analogie avec une dénationalisation la position de force acquise par la *Chase Manhattan Bank* sur la Régie Renault dont elle a exigé la caution pour son prêt de 340 millions de dollars à *American Motors Corporation*.

Chacun des ministres du précédent gouvernement intervenant dans le débat du 19 novembre à l'Assemblée nationale a souhaité que soit votée, après mars 1986, une loi permettant aux entreprises publiques de « respirer » plus librement, c'est-à-dire de pouvoir transférer du public au privé.

Cette loi de « respiration », que vous nous proposez aujourd'hui, monsieur le ministre, est annoncée depuis trois ans. Que le gouvernement précédent ait choisi qu'elle intervienne après mars 1986 montre qu'il était prêt à un mouvement de privatisation et de dénationalisation, de remise en cause du statut public de certains salariés.

D'ailleurs, lors d'un entretien à Europe 1 avec Jean-Pierre Elkabbach, François Mitterrand a confirmé cette orientation en déclarant que « dénationaliser n'était pas un péché ».

A l'évidence, le coup d'envoi des dénationalisations est effectivement donné depuis longtemps.

La vraie nationalisation dont la France a besoin, la nationalisation démocratique à la française pour laquelle les communistes n'ont cessé d'agir en convainquant de sa nécessité tant de nos concitoyens n'a pas été mise en œuvre. Elle reste à faire. Elle reste et restera un objectif des communistes même après le vote de ce projet de loi.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le président, je sais que je vais dépasser mon temps de parole, mais je me permets de vous faire observer, d'une part, que nous n'avons qu'un nombre limité d'insertions sur l'article (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) et, d'autre part, que nous n'utiliserons que partiellement nos temps de parole pour défendre les nombreux amendements que nous avons présentés.

Je reprends le cours de mon intervention.

Même si depuis 1983 il est de plus en plus de bon ton de vouloir dénationaliser, soit de façon rampante, soit de façon brutale, les communistes persistent à considérer que la nation ne peut pas se contenter d'être spectateur des évolutions et des mutations, un spectateur tout au plus chargé de régler la note - la lourde note - des retombées sociales des décisions prises par la direction des groupes industriels et bancaires qui ont une importance décisive pour son développement économique.

Demain comme hier, nous n'accepterons pas passivement que la seule logique du calcul financier à court terme l'emporte sur l'impératif industriel dans des domaines fondamentaux pour notre économie.

Nous ne cesserons de condamner cette logique qui donne la priorité au développement des secteurs à forte valeur ajoutée, au délai de récupération rapide des capitaux investis.

Nous avons combattu hier et nous combattons demain le primat du profit, du profit le plus immédiat qui a donné la priorité aux créneaux les plus rentables, a délaissé une multitude de productions à usage grand public et a transformé de nombreuses entreprises en friches industrielles.

Nous avons combattu hier et nous combattons demain le primat du profit qui, pour des millions de salariés, a conduit à l'aggravation du chômage, à une formation dramatiquement insuffisante, à la réduction du pouvoir d'achat, à un blocage du progrès social et à une perte d'efficacité de notre industrie.

Autant qu'hier, nous voulons que notre pays soit maître de son destin. Or cela ne peut pas être si, dans des secteurs clés, des puissances privées décident, en vertu de leurs seuls critères, des investissements, des localisations, des abandons de productions et d'usines. Or cela ne peut pas être si ingénieurs, cadres, techniciens, salariés sont des pions sacrifiés à des décisions prises loin d'eux, sans eux.

Nous continuerons à exiger, dans des domaines d'importance capitale pour notre économie, une politique de développement industriel adaptée à un aménagement harmonieux du territoire, soucieuse de l'équilibre des secteurs géographiques d'activités, préoccupée des débouchés pour les P.M.E. - P.M.I. et de la qualité humaine du travail.

Cela nous conduira à être des adversaires résolus de vos projets de dénationalisation dont j'évoquerai les graves dangers en défendant notre amendement de suppression de l'article 4. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Bernard Deschamps. Remarquable !

M. le président. La parole est à Mme Colette Gœuriot.

Mme Colette Goeuriot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, parmi les arguments mis en avant pour justifier la privatisation figure celui de l'efficacité. Je veux le réfuter.

S'il y a eu inefficacité, c'est parce que ce qui a prévalu, c'est l'obsession de la rentabilité financière, l'utilisation des ressources dans des placements financiers, au détriment de l'investissement productif.

Les dotations de l'Etat aux six groupes industriels se sont élevées à 14,56 milliards pour 1982, 1983, 1984 et 1985. De 1983 à juillet 1985, les mêmes six groupes ont émis pour 7,75 milliards de titres participatifs et certificats d'investissement.

Déjà en 1983 et 1984, les six groupes ont versé près de 1,2 milliard en dividendes et remboursements de titres. Cette entrée massive du privé dans le capital des groupes va accroître le coût d'accès aux capitaux et donc la pression pour relever le taux de profit contre l'emploi et les hommes. Si l'on suivait le Gouvernement et si l'on convertissait la dotation de l'Etat en capital privé exigeant le taux de rendement des titres et certificats, ce serait 2,6 milliards de francs supplémentaires que les groupes devraient verser aux prêteurs.

L'Etat verse des fonds, lesquels, inefficaces, ne créent pas les emplois et les richesses permettant de prouver de nouvelles recettes au budget public.

Nous, communistes, nous innovons. Nous estimons que si les ressources financières sont gâchées dans l'exportation des capitaux, la spéculation, les grands patrimoines privés, cela tourne le dos à l'efficacité.

Si au contraire elles servent à la reconquête du marché intérieur, à des investissements pour produire plus et mieux, pour faire plus de valeur ajoutée, pour nouer des coopérations interentreprises ou internationales, mutuellement avantageuses, alors c'est cela la voie de l'efficacité !

Cette autre façon de faire pour l'efficacité appelle une transformation les nationalisations. Il faudrait passer des nationalisations étatiques à des nationalisations autogérées. La démocratie doit en être le moteur essentiel en s'appuyant sur la qualification, la formation professionnelle, les droits nouveaux, de meilleures conditions de salaires et de travail.

Je veux, pour illustrer mon propos, au nom du groupe communiste, exprimer la plus vive protestation contre la décision scandaleuse du président-directeur général de la C.G.E. qui, non content d'imposer depuis des mois suppressions d'emplois, abandons de production et fermetures de sites, et inquiet en réalité de la montée des luttes et des succès de la C.G.T., vient de « démissionner » du conseil d'administration d'Alcatel Jacques Bouard, administrateur salarié, en toute illégalité.

M. Gérard Bordu. C'est scandaleux !

Mme Colette Goeuriot. Cette décision en dit long sur l'autoritarisme accru qui se développe dans tous les domaines et sur l'esprit de résistance des salariés qui peuvent compter sur le soutien sans limite des députés communistes.

Aujourd'hui, les communistes restent fidèles à leurs choix fondamentaux, en démontrant avec conviction que la nationalisation, authentiquement démocratique, doit satisfaire les besoins populaires, assurer l'indépendance de la France, être porteuse d'efficacité économique et sociale dans le sens de la reconstruction industrielle et de l'emploi qualifié.

C'est pourquoi nous nous opposons avec fermeté à l'article 4 du projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Je remercie Mme Goeuriot d'avoir respecté son temps de parole et d'avoir été synthétique dans ses propos.

La parole est à M. Michel Peyret.

M. Michel Peyret. Quant à moi, je voudrais aborder plus particulièrement les répercussions de l'article 4 du projet de loi sur les entreprises concernées et sur l'ensemble de la population.

En effet, malgré de grandes disparités de situations, le secteur public et nationalisé est celui où les travailleurs ont été le plus en mesure d'imposer historiquement des garanties et des acquis sociaux. Les législations de 1936, celles de 1946 concernant les statuts, celles de 1968 relatives aux droits syndicaux, celles enfin de 1981 y ont constitué un terrain plus fertile que dans le secteur privé, globalement parlant, même

si tout cela n'a pas été évident à partir de la moitié de l'année 1982, époque à laquelle on a pu commencer à douter de l'efficacité des nationalisations. Néanmoins, le secteur public et nationalisé est celui qui présente encore le plus sérieux obstacle aux reconquêtes patronales, celui où se développe une contestation permanente sur les thèmes de la flexibilité, de la précarité du travail, de la baisse du pouvoir d'achat, des conditions de travail.

Le secteur public et nationalisé est aussi celui qui assure, malgré des attaques incessantes, une tâche permanente de redistribution sociale par le biais des activités de service public. Même contestée dans les faits, l'égalité des citoyens devant le service public reste une référence de droit utile. Par les conditions de sa mise en place et de son extension, le secteur nationalisé dit concurrentiel, ancien ou nouveau, est un vivant reproche à l'abandon de la notion d'intérêt général, voire national, dans la détermination des stratégies d'entreprises. Il est donc intolérable pour le capital, puisqu'il est de nature à freiner sa pénétration dans tous les secteurs possibles d'activités rentables.

Au-delà des débats philosophiques, les trois thèmes de la flexibilité, de la déréglementation et de la dénationalisation ne sont donc que les trois volets d'une même offensive de reconquête patronale où le secteur public fait figure de place forte.

Telles sont les raisons pour lesquelles, monsieur le ministre, les élus communistes restent attachés aux nationalisations et se prononcent contre le texte du Gouvernement, et notamment contre l'article 4. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Les représentants de l'U.D.F. et du R.P.R. ne sont pas très nombreux sur ces bancs. Serait-ce que les projets de privatisation défendus par le Gouvernement n'auraient pas leur soutien ? Ou qu'il y aurait en leur sein des divergences d'appréciation, notamment de la part des vieux gaullistes ? Ou encore que M. Cabana ne réussit pas à susciter l'enthousiasme ?

Un député socialiste. C'est plutôt ça !

M. Emmanuel Aubert. C'est parce que vous êtes très lassants !

M. Henri Loué. Très fatigants !

M. Jean Giovannelli. Vous vous apprêtez, messieurs, à dénationaliser brutalement cinquante-quatre entreprises, y compris celles qui l'ont été en 1945, et vous aimeriez que cela se passe en douceur, sans que nous réagissions. Vous mettez ainsi à bas quarante ans d'une patiente construction élaborée au moment où notre pays retrouvait sa liberté. On peut se demander quel est l'intérêt de privatiser les grandes banques nationalisées en 1945, comme la B.N.P., le Crédit lyonnais ou la Société générale.

Celles-ci n'ont-elles pas accompli le travail que la collectivité publique attendait d'elle, en même temps qu'elles s'élevaient être de puissants vecteurs d'investissement et de développement de l'industrie et du commerce de ce pays ? N'ont-elles pas contribué à l'enrichissement permanent de notre pays durant ces quarante ans ?

Succombant à vos credos libéraux, vous retirez à la collectivité nationale les fruits de ses bénéfices et vous remettez au privé des sociétés qui, lorsqu'elles avaient été nationalisées, en 1982, étaient souvent en perte, puisque leur déficit cumulé était de quatre milliards à l'époque, alors qu'elles sont depuis lors devenues bénéficiaires - quatre milliards de bénéfices en 1985 - et que leur valeur marchande a été en quatre ans multipliée par cinq, passant de 44 milliards à 230 milliards.

Faut-il encore vous rappeler que le programme du Conseil national de la Résistance réclamait « l'éviction des féodalités économiques » et souhaitait « remettre en cause les pouvoirs des trusts » ?

Or nous nous trouvons aujourd'hui dans la situation exactement inverse : vous vous apprêtez à rétablir ces féodalités économiques dénoncées par le général de Gaulle, vous vous apprêtez à brader les bijoux de notre économie que sont devenues en quatre années Bull et Thomson, pour ne citer que celles-là, à des sociétés privées, qui seront inévitablement à moyen terme contrôlées par des capitaux étrangers. Nous nous retrouverons alors dans la situation de 1980 : un pays sans informatique et sans électronique compétitives. Il s'agit

bien d'une braderie à courte vue, puisqu'elle est avant tout destinée à financer un programme électoraliste ou plutôt à compenser les nombreux cadeaux fiscaux octroyés : comme la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes et de la tranche à 65 p. 100 de l'impôt sur le revenu.

Vous nous avez reproché d'avoir supprimé des emplois au moment des nationalisations de 1982. Mais des restructurations, des modernisations étaient nécessaires pour permettre à ces entreprises de retrouver compétitivité et dynamisme.

M. Jean La Garrec. Très juste !

M. Jean Giovannelli. Ces entreprises regroupent aujourd'hui plus de 800 000 salariés et constituent, de fait, le fer de lance de notre économie. Cela n'a pas échappé à un certain nombre de vos amis, qui veulent réaliser des opérations juteuses sur le dos de la collectivité nationale, en reconstituant les trusts d'avant 1945, dénoncés précisément par le général de Gaulle.

En conclusion, la décision de dénationaliser est idéologique. Elle est de même nature que d'autres mesures telles celles concernant l'amnistie fiscale ou douanière. Nous retrouverons bientôt inévitablement dans la situation d'avant 1981. L'Etat sera contraint d'aider financièrement les branches mortes des futurs grands groupes privés sans maîtriser ses aides, et l'argent public sera ainsi gaspillé. Vous serez jugés alors sur vos inconséquences d'aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Christian Baeckeroot.

M. Christian Baeckeroot. L'importance de l'article 4 aurait justifié une loi normale...

M. Philippe Bassinat. Pour une fois que vous dites quelque chose de juste !

M. Christian Baeckeroot. ... avec un débat consacré uniquement à ce sujet, c'est-à-dire non les dénationalisations, mais la désétatisation ou, si vous préférez, la privatisation du secteur public. Cela aurait sans doute permis aujourd'hui une plus grande clarté et, demain, l'échec de l'histoire falsifiée que nous propose la gauche.

En effet, nous entendons déjà la propagande de la gauche nous parler de gestion, s'attribuer le mérite de dizaines de milliards investis ou dilapidés, alors que ces milliards sont ceux des contribuables.

M. Alain Chénard. Français !

M. Christian Baeckeroot. Nous reviendrons en fin d'exposé sur notre proposition de capitalisme populaire.

Ces milliards sont ceux des contribuables...

M. Alain Chénard. Français !

M. Emmanuel Aubert. Résidant en France !

M. Christian Baeckeroot. ... et nous ne pouvons concevoir que, demain, le financement des grandes entreprises soit réservé à l'Etat. Il est temps, en effet, de regarder ailleurs...

M. Georges Le Balli. A l'étranger !

M. Christian Baeckeroot. ... dans les sociétés industrielles de notre époque et également vers le siècle qui arrive à grands pas.

Il est temps de nous dégager aussi des schémas scolaires et socialistes. Nous ne sommes plus au temps de Colbert ni même en 1945.

M. Alain Chénard. Colbert n'était pas socialiste !

M. Christian Baeckeroot. Je vous en prie, je ne vous ai pas interrompu, monsieur !

Il y a aujourd'hui plus de six millions de salariés employés dans le secteur public. Et nous constatons dans le même temps que si l'Etat est omniprésent il est bien souvent impotent.

Il ne faut pas, mes chers collègues, se tromper de rendez-vous. En 1986, le problème essentiel en la matière est de réduire le rôle de l'Etat dans l'économie et, par une démarche inverse, de lui rendre toute son autorité dans ses fonctions indispensables. En 1986, ce qui importe en économie, c'est de tourner le dos au socialisme et de faire confiance à l'initiative privée.

A ce sujet, il faut encore rappeler que la démarche de la gauche et celle que nous propose le Gouvernement sont parfaitement dissymétriques. Quand la gauche conquiert le pouvoir, elle crée l'irréversible en comptant par avance sur la timidité des contre-mesures qui seront prises quand l'alternance aura joué. C'est ce qui se produit effectivement aujourd'hui.

Si le projet qui nous est présenté tente de définir ce que pourrait être une alternative au socialisme, nous pensons qu'il ne sera pas possible de mettre cela en œuvre.

Il nous faut d'abord constater que les secteurs concernés par les dénationalisations ou les désétatisations sont limités. On n'y inclut pas un certain nombre d'entreprises telles que Renault, Sacilor ou Usinor, qui, il est vrai, connaissent quelques problèmes de financement.

Mais la critique essentielle qu'il convient de faire porte d'abord sur la méthode choisie. En proposant de recourir à des capitaux privés on s'est, en raison des limites mêmes du marché financier, condamné à n'aller que très lentement. Un orateur a fait allusion tout à l'heure à l'état de grâce qui permettrait éventuellement de réaliser les dénationalisations ou les désétatisations. Mais dans un an, ou même avant, l'état de grâce risque d'être terminé.

M. Raymond Douyère. Bien avant !

M. Gérard Bapt. Il a raison !

M. Jean Le Gerrec Il a tout compris !

M. Christian Baeckeroot. Nous éprouvons donc quelques doutes sur la volonté politique du Gouvernement d'aller plus avant. Pour définir la procédure suivie, nous hésitons toujours entre le blanc-seing décrit par l'opposition ou un paravent qui dissimulerait le fait qu'on ne va pas très loin.

Je note au passage que M. Charzat a déclaré hier que les actionnaires avaient été largement indemnisés.

Un député socialiste. Justement indemnisés !

M. Christian Baeckeroot. Nous aurions préféré, quant à nous, qu'ils soient justement indemnisés.

M. Yves Tevernier. C'est ce qui a été fait !

M. Christian Baeckeroot. Cela aurait été beaucoup mieux, puisqu'il s'agit en définitive des fonds des contribuables.

M. Alain Chénard. Des Français !

M. Emmanuel Aubert. Des résidents en France !

M. le président. Je vous prie de bien vouloir conclure, mon cher collègue.

M. Alain Chénard. Le pourra-t-il ?

M. Christian Baeckeroot. Je suis le seul orateur du Front national, monsieur le président, mais je vais terminer.

M. le président. Tout député a la possibilité de s'inscrire dans la discussion.

M. Christian Baeckeroot. Ce sont pas nous qui alourdissons anormalement le débat, vous en conviendrez.

M. Alain Chénard. Le poids de vos arguments n'est pas suffisant !

M. Christian Baeckeroot. Le Front national avait proposé une méthode différente. Nous ne sous-estimons pas les difficultés, mais pour aller vite, il est nécessaire de ne pas être limité par les possibilités du marché financier.

C'est pourquoi, puisque la gauche prétend avoir reconstitué les fonds propres des entreprises nationalisées avec l'argent des contribuables, nous proposons tout à fait logiquement - et ce n'était que justice - de rendre aux contribuables la propriété de ces sociétés en distribuant 70 p. 100 de leur capital aux familles françaises. Cela aurait permis d'aller vite, de conserver au marché financier, au moins en partie, une capacité de financement, au lieu de prendre le risque de le laisser exsangue pour toute la législature. Et cela aurait surtout permis de mettre fin à un faux débat dans lequel la gauche s'arroge le droit de parler au nom du peuple et, à chaque fois qu'elle arrive au pouvoir, d'étatiser, de socialiser ce qui appartient à la nation.

M. Georges Le Balli. Au nom de l'intérêt de la France !

M. Christian Baeckeroot. On aurait donc pu ainsi susciter avec rapidité un mouvement d'une ampleur considérable et provoquer un choc irréversible.

Demain, nous le savons dès maintenant, on nous expliquera que ces dénationalisations se sont faites en catimini et au profit d'intérêts privés.

M. Yves Tavernier. Ça c'est vrai !

M. Christian Baeckeroot. La démarche proposée par le Front national aurait eu le mérite d'interdire ce genre de propos, parce que nous aurions rendu au peuple ce qui appartient à la nation, c'est-à-dire ce qui appartient en propre au peuple.

M. le président. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir conclure, mon cher collègue.

M. Alain Chénard. Et en plus il nous provoque !

M. Christian Baeckeroot. Je conclus.

Cela aurait été une forme de capitalisme populaire dont on nous a dit hier que c'était une vieille lune.

M. Georges Hage. Tout à fait !

M. Christian Baeckeroot. En 1986, ce n'est pas le capitalisme qui est une vieille lune, ce n'est pas le capitalisme populaire qui est la vieillesse du monde ; en 1986, la vieillesse du monde, la vieille lune, ce sont les idées marxistes !

M. Yves Tavernier. C'est le Front national !

M. Christian Baeckeroot. Et le capitalisme populaire, au contraire, aurait donné sans doute une chance historique, qui risque de ne pas se représenter, de créer les conditions d'une harmonie nationale retrouvée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à Mme Odile Sicard.

Mme Odile Sicard. Quel changement dans l'exercice des droits du Parlement !

Je faisais partie de la commission spéciale chargée d'étudier le projet de loi sur les nationalisations, à l'examen duquel nous avons consacré plus de cent heures auxquelles se sont ajoutées les centaines d'heures passées en séance pour discuter les 1 500 amendements et plus déposés par l'opposition d'alors.

Aujourd'hui, la majorité trouve peut-être que nous sommes trop nombreux à intervenir sur cet article 4 qui va permettre au Gouvernement, sans le travail d'aucune commission sur le fond de l'article, d'abroger une loi grâce à laquelle ont été restructurés, remis à flot des entreprises, des groupes entiers si importants pour notre économie que, ayant perdu leur capacité concurrentielle avant 1981 - mais retrouvée depuis - ils mettaient en danger notre indépendance nationale.

L'opposition d'il y a cinq ans avait déjà pris une triste responsabilité en faisant trainer les choses au maximum, aggravant aussi la situation de ces entreprises déjà en difficulté. Elle croyait ainsi lutter contre une idéologie, alors qu'il s'agissait de redonner à ces entreprises les moyens que l'investissement privé leur avait refusés.

Peut-être, il y a cinq ans, étiez-vous déroutés par l'originalité de la nationalisation que nous proposons : l'Etat actionnaire - puisqu'il fallait pallier la déficience des actionnaires privés - mais l'autonomie de gestion pour éviter le dirigisme et la bureaucratisation.

Vous aviez du mal à sortir ainsi des sentiers battus et à imaginer les résultats possibles de cette autonomie de gestion non prévue dans votre doctrine.

Aujourd'hui, comment pouvez-vous nier les résultats ? Ils sont là : comme la C.G.E., Pechiney, Saint-Gobain, Rhône-Poulenc, Thomson sont des sociétés en plein essor. Le réseau bancaire international des banques françaises est le deuxième du monde, malgré les difficultés du système financier international.

Les nationalisées de 1981, estimées - largement - en 1981, à environ 45 milliards de francs, sont aujourd'hui évaluées à plus de 230 milliards.

Ce bilan est le résultat de l'effort consenti par les contribuables et les travailleurs. Je peux citer des entreprises de mon ancienne circonscription qui ont été ainsi sauvées de la fermeture, comme la Satma, des sociétés comme celle des aimants Ugimag, occupant plus de 800 personnes et qui perdait chaque mois de l'argent, des emplois et des marchés à

l'étranger. Aujourd'hui, grâce au pari qu'a été, dans ces conditions, l'engagement par la direction de Pechiney des investissements de l'Etat actionnaire, cette société est bénéficiaire, a reconquis ses marchés, en a conquis d'autres et réembauche. Dans la région Rhône-Alpes, la valeur ajoutée industrielle du secteur public est passée, de 1981 à la fin de 1982, de 14 p. 100 à 29,6 p. 100 et sa part dans l'investissement, à la même époque, a atteint près de 50 p. 100 du total des investissements.

A côté de cela, de grandes entreprises privées qui emploient elles aussi des milliers de travailleurs n'arrivent pas à investir.

Le Gouvernement cherche des remèdes, mais que dois-je penser quand je vois les papeteries de Lancy dans l'Isère, filiale du groupe privé Aussedat-Rey, demander depuis un an à l'Etat des sommes considérables en prêts participatifs pour retrouver la capacité concurrentielle qu'elles ont perdue, faute d'investissements - personne ne le nie - dans les années soixante et soixante-dix ?

D'où vient ce chômage qu'un de nos collègues de l'opposition essayait d'exorciser ces derniers jours en nous répétant le mot à chacune de nos interventions ? Il vient des années soixante-dix au cours desquelles notre pays a pris un grand retard dans la modernisation en n'investissant pas assez dans de nombreux secteurs de notre économie.

Le chômage, c'est une bombe à retardement sur dix, quinze, vingt ans. En 1981, des Français inquiets de votre gestion se sont joints à la gauche pour nous appeler comme on appelle les pompiers. Après le sauvetage, certains ont oublié leurs imprudences et pensent sans doute que, pour les prochaines échéances, ils ont encore la possibilité de recourir à des secours d'urgence.

Il faut que les Français sachent que, aujourd'hui, vous voulez que nous renoncions aux droits du Parlement à légiférer pour vous laisser préparer vos ordonnances de destruction, il faut qu'ils sachent que le miroir : aux alouettes du libéralisme peut précipiter la chute de pans entiers de notre économie et mettre en danger l'indépendance de notre pays à laquelle ils disent pourtant être attachés. Sera-t-il encore temps d'ouvrir les yeux de ces alouettes et d'empêcher qu'ils ne cherchent un jour le sauveur introuvable ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Je m'efforcerais, monsieur le président, de respecter mon temps de parole.

Je voudrais m'adresser à M. Cabana, ministre chargé de la privatisation. Je souhaite qu'il soit en mesure de fournir des réponses claires, cohérentes et précises aux questions de fond que de nombreux Français se posent avec, d'ailleurs, un très grand bon sens.

Je n'aurai pas le mauvais goût de rappeler ici que vous-même, et la quasi-totalité de vos collaborateurs, monsieur le ministre, êtes issus de la fonction publique. Sans doute, à défaut d'une véritable expérience d'entreprise, avez-vous été touché par la grâce du libéralisme.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean Auroux. Mais j'en viens à l'objet de ma question principale, le libéralisme, dont vous êtes donc le chantre, à défaut d'en être un authentique praticien.

Pendant la campagne électorale, et plus encore depuis la constitution du gouvernement actuel, on ne nous a proposé qu'un remède à tous les problèmes de notre pays, notamment le chômage : le libéralisme. Il serait, selon vous, rédempteur - c'est du moins ce qu'on lit à longueur d'articles dans une presse complaisante, mais les Français n'ont pas oublié les limites et les échecs de notre histoire passée en matière économique et la réalité actuelle de certains pays étrangers dans lesquels je vous invite à vous rendre pour mieux juger la situation sociale et économique issue de ce libéralisme.

Selon vous, le libéralisme est la seule solution capable de donner des entreprises vigoureuses, modernes et compétitives à notre pays. Voilà votre postulat, j'en prends acte.

Mais, monsieur le ministre, puisque votre libéralisme est producteur, industriel, créateur, innovateur et aussi entrepreneur, n'a-t-il pas mieux à faire pour montrer hautement ses vertus à l'opinion publique que de se rendre simplement propriétaire des outils industriels et bancaires bâtis, consolidés ou modernisés par d'autres, et notamment les socialistes depuis cinq ans ?

En effet, dans les dix ans qui viennent va se poursuivre une évolution technologique d'une ampleur sans précédent qui fait qu'en l'an 2000, 50 p. 100 des professions et 80 p. 100 des produits qui existeront alors ne sont pas encore connus aujourd'hui.

Voilà, pour votre libéralisme des espaces de liberté et d'action parfaitement nouveaux dans lesquels vos théories si performantes pourraient donner toute leur mesure et faire concrètement la démonstration de votre dynamisme conquérant. *(Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mais l'expérience que nous en avons, et plus encore les choix politiques qui sont les vôtres, nous montrent aujourd'hui clairement dans les faits que vous nous présentez non pas un libéralisme producteur et industriel, mais un médiocre et bien connu libéralisme spéculateur qui permettra à quelques-uns de réaliser des profits et non de créer des emplois et des richesses pour tous.

Si votre libéralisme veut s'inscrire dans ce que Jacques Chirac appelait bien pompeusement - n'est pas Kennedy qui veut - la « nouvelle frontière », qu'il ouvre de nouveaux chantiers technologiques, qu'il crée de nouvelles entreprises sur des créneaux industriels, bancaires ou de prestations de services nouveaux, qu'il mette en place de nouvelles chaînes de télévision !

Or non seulement votre libéralisme n'ose pas, mais, en outre, il faut sans cesse, jour après jour, enlever tous les obstacles, vrais ou faux, qui gênent son action : moins de contraintes sociales, moins de contraintes fiscales, et j'en passe.

Et puis, en voulant vous rendre propriétaires de ces outils industriels et bancaires dont je parlais tout à l'heure, auriez-vous peur, en supprimant cette référence qu'est le secteur public, d'une comparaison ou d'une émulation tout à fait saine dans une économie française qui aurait les capacités et les vertus de cette économie mixte dont a parlé à juste titre le Président de la République ?

Non seulement votre libéralisme n'ose pas défricher de nouveaux espaces économiques, mais il se contente de proposer le transfert de propriété à des capitaux plus attentifs à la spéculation qu'à l'industrie.

A cet égard, quelles dispositions envisagez-vous de prendre, monsieur le ministre, pour que personne dans votre Gouvernement, dans les cabinets ministériels, dans les allées du pouvoir où les amis et les appétits sont nombreux, ne bénéficie d'une manière illicite de cette grande braderie nationale que vous allez organiser par le biais d'une simple ordonnance ? Ces précautions de civisme et de moralité doivent être prises. Il y va de la crédibilité du Gouvernement, si vous voulez éviter d'être non pas le ministre de la privatisation, mais celui de la plus gigantesque spéculation qu'aura jamais connue notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Raoult. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous !

M. Raymond Douyère. En matière de leçons, vous êtes orfèvre !

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, en 1981, avant l'arrivée de la gauche au pouvoir, M. Poniatowski prévoyait le défilé des chars de l'Armée rouge sur les Champs-Élysées.

M. Charles Josselin. Quel visionnaire !

M. Gérard Bapt. Certains - n'est-ce pas, monsieur Madelin ? - parlaient, à propos des nationalisations, de « l'instauration des soviets » dans notre pays.

Ainsi, en 1981, comme en 1945, les conservateurs ont accueilli les nationalisations par un concert de prédictions catastrophiques qui ne se sont pas réalisées. Au contraire, le bilan des nationalisations est aujourd'hui positif, tant sur le plan social que sur le plan économique.

Mais je souhaite considérer cette perspective sur un plan historique.

L'intervention de l'Etat dans l'économie française a toujours eu pour objet de suppléer aux faiblesses du secteur privé. Cette intervention est liée à notre histoire. Le secteur public a joué un rôle décisif dans la reconstruction économique après 1945, par exemple. L'intervention de l'Etat a été nécessaire pour stimuler le capitalisme français, car celui-ci

est moins concentré, moins audacieux, plus protectionniste et plus traditionnel dans ses modes de gestion que ses concurrents étrangers.

Aujourd'hui, nous nous trouvons confrontés aux défis de la troisième révolution industrielle, aux défis de la mutation technologique et de l'évolution de l'entreprise. Car l'entreprise de l'an 2000 qu'il nous faut construire sera bien différente de l'entreprise issue de la phase taylorienne.

Or, le secteur public a joué un rôle déterminant à chaque étape décisive de l'histoire industrielle de notre pays. C'est en partie grâce à lui que l'on a atteint des taux d'investissement élevés, que de grandes réalisations ont été accomplies, notamment dans les domaines de l'aéronautique, de l'industrie spatiale ou nucléaire, auxquelles étaient liées des avancées sociales marquantes.

Oui, la constitution d'une économie mixte par le développement du secteur public a constitué et reste une réponse originale, et notamment gaullienne, aux faiblesses de l'économie française.

M. Georges Hage. Ils ont déjà oublié !

M. Gérard Bapt. La force de l'économie repose, en France, sur la combinaison entre le secteur public et le secteur privé.

Dans les années cinquante, la politique industrielle se proposait d'achever la reconstruction d'après-guerre, puis l'expansion en s'appuyant sur un secteur public récemment élargi.

Dans les années soixante-dix, dans le contexte des chocs pétroliers et de la compétition internationale accrue, les entreprises devaient consentir un effort énorme d'adaptation, faute duquel elles se condamnaient à la faillite.

En 1981, les grandes entreprises françaises n'étaient pas armées pour répondre au défi de la concurrence mondiale. Les groupes nationalisés en 1982 étaient issus de fusions et restaient très hétérogènes. Ils n'avaient pas achevé leur réorganisation et avaient différé les restructurations nécessaires. Les secteurs déficitaires pesaient sur les activités rentables.

En outre, ces entreprises étaient sous-capitalisées et surendettées. Rien d'étonnant, donc, qu'elles fussent incapables d'assurer leurs programmes d'investissements et leur modernisation. Elles risquaient soit d'être vendues « par appartements », soit de passer sous contrôle étranger.

Aussi, les nationalisations de 1982 visaient-elles à redresser la situation, l'Etat se substituant à un marché financier incapable d'apporter les fonds propres nécessaires, remettant en ordre de bataille des entreprises dont l'importance apparaissait comme capitale pour notre indépendance et restructurant les secteurs tout en définissant une politique industrielle nationale.

Les nationalisations résultent, dans notre pays, d'une nécessité, les moyens de la modernisation, et d'un projet politique, la société d'économie mixte, permettant à la fois la modernisation du secteur public et du secteur privé.

Nous considérons que sur tous ces points, en 1986, le bilan des entreprises nationales est largement positif.

Les principaux groupes industriels sont en bonne santé. Leur redressement est achevé ou en cours. Pechiney, Rhône-Poulenc, Thomson, qui étaient en grande difficulté ou en quasi-faillite, ont opéré un rétablissement spectaculaire. Bull revient au premier plan de l'informatique européenne.

Les autres entreprises du secteur concurrentiel, nationalisées dès la Libération, reflètent elles aussi ce bon état général. L'Aérospatiale confirme sa position de leader européen de l'aéronautique. La S.N.E.C.M.A. est devenue la seconde firme européenne de moteurs d'avions. Certes, Renault connaît une situation difficile après d'autres constructeurs d'automobiles, mais amorce son redressement.

Les banques françaises confirment leur bonne tenue et ont constitué le second réseau bancaire international. Elles ont développé une nouvelle approche de leur rôle, notamment dans leurs relations avec les P.M.E.

Dans le domaine social, deux ans après sa mise en œuvre, la démocratisation du secteur public porte ses fruits : plusieurs centaines de travailleurs sont devenus administrateurs élus, responsables de leurs entreprises, des centaines de conseils d'atelier et de bureaux se sont créés.

C'est, en matière de progrès social, une avancée bénéfique pour les salariés comme pour les entreprises concernées, car source d'une compétitivité nouvelle pour nos produits et nos services dont, néanmoins, la qualité doit encore s'améliorer.

Au total, ce bilan est largement positif. Il est le fruit d'un formidable effort des salariés et cadres concernés ainsi que de la collectivité nationale, qui a su forger le fer de lance économique indispensable à l'avenir de notre pays, parce que adapté à l'histoire industrielle, à la réalité économique et financière nationale.

En conclusion, j'insisterai de nouveau sur le fait que le secteur public fait partie de l'histoire du progrès économique de notre pays. Il appartient au patrimoine national et, en le bradant, on risque de porter un mauvais coup à l'industrie nationale, de faire courir de graves risques à notre marché financier, mais aussi de rompre avec une histoire économique et industrielle dans laquelle le gaullisme s'était inscrit.

Le silence - je mets à part le président de notre Assemblée - de MM. Debré, Guichard ou Messmer (*Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.*) signifie assez qu'en rompant avec l'équilibre dynamique qui s'était instauré entre ce secteur public et le secteur privé, c'est bien aussi une certaine conception gaullienne de l'intérêt national que vous voulez brader.

Oui, il y a bien une double rupture, à laquelle j'appelle M. Toubon : rupture avec la vision économique et sociale de la précédente législature, mais rupture aussi avec la volonté nationale qui s'est exprimée à partir de la libération et s'est prolongée avec la pensée gaulliste. Oui, c'est bien aussi le gaullisme qu'avec le secteur public industriel, les idéologues libéraux aujourd'hui placés aux secteurs clés de l'industrie et de la culture de notre pays veulent enterrer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. Plus c'est gros, plus ça passe !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Cassaing.

M. Jean-Claude Cassaing. Monsieur le président, je commencerai par un aparté avec M. le rapporteur général qui, hier soir, se déclarait « agacé » des interruptions de certains collègues sur sa présentation de l'article 4. Je m'en suis étonné, car j'ai pu apprécier, comme rapporteur de la loi sur l'enseignement supérieur, la patience de l'actuel rapporteur général qui n'hésitait pas, ouvrier de la dix-septième heure et même du dix-septième jour des débats, à venir interpellé hors sujet le rapporteur de l'époque avec une courtoisie quelque peu tonitruante. (*Soutires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela dit, je ne suivrai pas son exemple et, revenant à l'article 4 du projet de loi qui, tel que le Gouvernement propose de le modifier, énumère les entreprises à privatiser, je présenterai deux exemples des conséquences, en province, de la dénationalisation de Thomson-S.A. et de Pechiney.

J'appellerai l'attention de M. le rapporteur général, mais aussi de M. le ministre chargé de la privatisation, sur la nocivité de privatisations accélérées comme sur celle des privatisations « camouflées » en cours, lesquelles constituent peut-être une bonne chose pour des affairistes, mais sûrement pas pour les travailleurs des entreprises concernées !

Le premier exemple est celui de l'entreprise Cegedur à Isoire, filiale de Pechiney. Cette entreprise, qui emploie 1 500 personnes, a bénéficié de 300 millions de francs d'investissements ; 200 millions supplémentaires sont prévus pour 1986, et 100 millions pour 1987. Cet effort considérable d'investissements consenti dans le cadre d'une entreprise nationalisée permettra à Cegedur de devenir le numéro 1 pour l'alliage aluminium-lithium et donnera à la France la première place, à l'échelle européenne et même mondiale, non seulement pour les utilisations dans l'industrie aéronautique, mais pour toute une autre série d'applications.

Les 300 millions investis l'ont été grâce à l'effort des contribuables. Or, demain, ce seraient des actionnaires privés qui recueilleraient le fruit de ces investissements publics. Si ce n'est pas un cadeau, que l'on me dise comment les contribuables seront remboursés des efforts financiers ainsi consentis pour moderniser des entreprises nationalisées.

M. Edmond Alphandéry. C'est un non-sens ! Puis-je vous interrompre, mon cher collègue.

M. Jean-Claude Cassaing. Bien sûr. Mais si vous attendez la fin de ma démonstration, vous verrez qu'elle est moins stupide que vous ne le pensez.

M. le président. La parole est à M. Alphandéry, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Edmond Alphandéry. Je ne prétends pas que votre démonstration est stupide, mais permettez-moi de vous rappeler que les entreprises vont être dénationalisées et donc que des actions seront placées dans le public. Qui va récupérer l'argent ? L'Etat, et donc le contribuable ! Si ces actions se vendent bien, tant mieux, et tant mieux d'abord pour le contribuable car ce sera autant de moins que l'Etat aura à emprunter.

C'est donc un non-sens de prétendre que, si les actions se vendent bien, ce sera une mauvaise chose pour le contribuable. Au contraire !

M. Jean Auroux. Encore faudrait-il qu'il y ait une justice fiscale !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Cassaing.

M. Jean-Claude Cassaing. Comment, monsieur le ministre chargé de la privatisation - c'est la question que je souhaitais vous poser - les investissements qui ont été prévus dans le cadre d'un plan de modernisation complet de Pechiney seront-ils maintenus ?

Vous dites qu'ils seront poursuivis. Mais, et malgré la science de M. Alphandéry, comment seront-ils maintenus s'il y a un dépeçage de l'ensemble des filiales ? Quelles seraient les raisons pour un entrepreneur privé de consentir un effort aussi considérable puisque sa stratégie industrielle n'aurait sans doute aucun rapport avec celle du groupe Pechiney.

Le deuxième exemple sur lequel je souhaite appeler votre attention concerne Thomson-Brandt-armement - T.B.A. - filiale de Thomson-S.A., dont vous annoncez la privatisation. Thomson-Brandt-armement, bien que filiale d'une société nationalisée, est en train d'autoriser la privatisation en cutimini, à la va-vite, d'une de ses entreprises, la société Usine de la Marque, qui compte 585 emplois et occupe vingt-quatre hectares, à Tulle, dans le département de la Corrèze.

Touchés par la fièvre de la privatisation, qui sévit depuis quelques mois, des entrepreneurs privés se sont mis à « larguer » sur certaines filiales d'entreprises nationalisées. Nous en avons un exemple particulier avec la société Usine de la Marque, pour laquelle un entrepreneur privé - vous me permettez de ne pas le citer, car il n'est pas en cause dans cette affaire - a présenté une offre de rachat pour le franc symbolique.

Cette offre était valable jusqu'au 30 avril. Mais - projet de loi oblige, sans doute - à la surprise générale, nous avons appris, le 20 avril, que la direction de Thomson-Brandt-armement annonçait son accord.

M. Edmond Alphandéry. Si c'est vrai, c'est scandaleux.

M. Jean-Claude Cassaing. Vendredi dernier, 26 avril, dans le cadre de cette privatisation accélérée, les trois administrateurs salariés qui représentent les travailleurs au conseil d'administration apprenaient, au cours d'une réunion du comité d'entreprise, qu'ils seraient démissionnaires d'office à partir du 23 mai prochain, date d'une prochaine assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui modifierait les statuts et, par conséquent, changerait leur condition d'administrateurs.

Ces administrateurs, je le répète, étaient les représentants des travailleurs. Or, ils n'ont pas été informés des conditions de cette vente pour le franc symbolique ni des garanties dont elle est assortie. On leur a certes annoncé un plan, mais jamais ils n'ont eu en main un document précisant les conditions exactes de la cession. Aujourd'hui encore, les élus - dont je suis, et dont au moins, monsieur le ministre, est proche de vous - ne savent rien du financement ni du cahier des charges.

M. Edmond Alphandéry. C'est incroyable !

M. Jean-Claude Cassaing. Sans doute me direz-vous, monsieur le ministre, que c'est un cas particulier, mais pouvez-vous m'indiquer où sont, dans votre projet de loi, les mesures destinées à garantir que les privatisations se feront dans des conditions normales ? Est-il normal, dans le cas que je viens d'évoquer, qu'aucune autorisation administrative ne soit demandée pour un transfert aussi rapide ? Le Premier ministre lui-même avait annoncé devant le conseil général de la Corrèze qu'il serait particulièrement attentif au dossier. Or, je suis bien obligé de constater aujourd'hui que la privatisation a eu lieu dans le secret, sans que personne ne soit informé des conditions exactes de la vente ou de la cession.

M. Edmond Alphandéry. Si c'est vrai, c'est scandaleux !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Cassaing !

M. Jean-Claude Cassaing. Monsieur le ministre délégué - et j'en terminerai par là - où se cache, dans cette opération, la protection des intérêts nationaux dont vous nous parlez si souvent ? Est-ce l'illustration de la conception que vous vous faites de la concertation avec les travailleurs des entreprises nationalisées dont vous décidez la privatisation ? Et ne croyez-vous pas que cet exemple - il doit y en avoir d'autres en préparation - de privatisation honteuse, de privatisation en cachette, illustre parfaitement les mauvaises conséquences des privatisations, ou plutôt de votre discours sur la privatisation ?

Qu'entendez-vous faire pour défendre les droits des travailleurs - et aussi des contribuables, monsieur Alphandéry ?

M. Edmond Alphandéry. Eh, oui !

M. Jean-Claude Cassaing. La privatisation doit-elle être synonyme de dépeçage, de désertification, en particulier dans les régions les plus défavorisées, comme la Corrèze ? Est-elle synonyme seulement de bonnes affaires pour quelques-uns ? En un mot, quelles garanties peuvent être données pour le maintien de l'emploi en cas de privatisation de filiales d'entreprises nationalisées, notamment dans le cas particulier de la société Usine de la Marque ?

Dans toute cette affaire, ce n'est pas le principe de la privatisation qui est en cause, mais le fait de savoir comment l'intervention d'un entrepreneur privé permettra de garantir l'emploi. C'est cela la vraie question. On ne connaît pas les conditions de la vente. On parle simplement d'éventuels licenciements. Je crains, dans ces conditions, que la privatisation « à rallonge » que vous prévoyez n'entraîne des dégâts considérables, en particulier dans le tissu industriel des régions défavorisées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Chénard.

M. Alain Chénard. Mesdames, messieurs, nous voici donc au rendez-vous de l'article 4 - je devrais dire au « rendez-vous » (*Sourires*) - autorisant le Gouvernement à transférer au secteur privé les entreprises nationalisées.

Parmi celles-ci figurent les entreprises nationalisées depuis 1945 - trois banques, la B.N.P., la Société générale, le Crédit lyonnais ; trois compagnies d'assurances, l'U.A.P., le G.A.N., les A.G.F. - et tout le train des nationalisées de 1982 : trente-six banques, deux compagnies financières, Suez et Paribas, cinq groupes industriels, des entreprises dans lesquelles l'Etat s'était assuré le contrôle majoritaire. Je pourrais ajouter Elf-Aquitaine et l'agence Havas.

Votre souci d'aller à reculons en dénationalisant évoque pour nous les périodes qui ont précédé 1981.

Avant 1981, c'est la case Giscard. Cela ne suscite pas l'enthousiasme : c'est l'époque de la France de la déliquescence.

M. Edmond Alphandéry. Contrôlez vos propos ! Déliquescence ! C'est très excessif !

M. Alain Chénard. Monsieur Alphandéry, ne vous excitez pas, restez calme ! Vous êtes un homme de qualité !

M. Raymond Douyère. Vous êtes barriste, vous n'êtes pas giscardien ! Alors ?

M. Alain Chénard. Mais que dire de la période d'avant 1945, celle de l'abandon et du renoncement...

M. Edmond Alphandéry. Vous exagérez !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Alphandéry !

M. Alain Chénard. ... sous Pétain ? « Travail, famille, patrie », ça vous dit quelque chose, monsieur Alphandéry ?

M. Edmond Alphandéry. Vous n'êtes pas crédible !

M. Francis Delattre. Vous êtes irresponsable !

M. Alain Chénard. Accepter ce que vous nous proposez maintenant signifierait que nous renoncions à notre histoire économique mais aussi à quarante ans de notre histoire.

Tout à l'heure, notre collègue Giovannelli a rappelé le programme du Conseil national de la Résistance, qui demandait l'éviction des féodalités économiques, souhaitait remettre en cause le pouvoir des trusts et appelait de ses vœux le retour à la nation de tous les grands moyens de production monopo-

lisés. C'était en mars 1944, mais, dès 1943, le général de Gaulle lui-même avait condamné les pressions que pouvaient exercer sur l'Etat des groupes et des monopoles.

La France de la Résistance était unanime sur cette question. Aujourd'hui, force nous est de constater qu'il y a rupture avec votre souci d'aller en marche arrière. Je crains que, en regardant dans le rétroviseur, vous ne fassiez capoter le char de l'Etat. La taille et l'importance des entreprises à dénationaliser sont telles que les « pauvres » fortunes françaises seront insuffisantes pour répondre à l'offre.

M. Edmond Alphandéry. Vous les avez pillées !

M. Alain Chénard. Vous nous expliquez sans discontinuer que l'impôt sur les grandes fortunes les a mises un peu sur le flanc.

M. Edmond Alphandéry. Eh oui !

M. Alain Chénard. Si elles sont exsangues, elles ne pourront donc pas racheter les sociétés nationalisées. De la même manière, les sommes que le public devra mobiliser pour racheter les actions des entreprises dénationalisées...

M. Edmond Alphandéry. Il y a de l'argent !

M. Alain Chénard. Monsieur le président, pouvez-vous intervenir ? M. Alphandéry a un grand besoin de parler. Je le comprends, car c'est un bavard, mais qu'il laisse l'orateur s'exprimer !

M. le président. Monsieur Alphandéry, veuillez laisser M. Chénard parler !

M. Edmond Alphandéry. J'interviendrai ultérieurement.

M. Alain Chénard. Merci, vous êtes très aimable !

M. Georges Hage. Il y a plusieurs styles de provocation ! M. Robert-André Vivien a lui aussi le sien !

M. Alain Chénard. Vous avez raison, monsieur Hage, mais je ne répondrai pas à celle de M. Alphandéry.

Les sommes, disais-je, que le public devra mobiliser pour racheter les actions des entreprises dénationalisées seront autant de moins pour l'investissement. Il s'agit là d'un détournement de fonds de l'investissement vers la spéculation financière.

J'ajoute que le caractère extrêmement flou et incertain de la date des dénationalisations va grandement perturber l'activité de ces entreprises. Vous introduisez l'incertitude dans leur gestion, ce qui est particulièrement néfaste pour des entreprises qui ont besoin de déterminer à long terme leur stratégie en disposant tant d'un statut stable que d'une équipe de direction qui travaille en étant assurée de la durée. Les entreprises nationales ne disposeront d'aucun de ces deux atouts indispensables à une bonne gestion.

Il n'y a pas de raisons économiques, financières ou industrielles à votre projet de transférer aux intérêts privés les entreprises publiques. Votre texte ne résulte que d'un besoin financier pour compenser les cadeaux fiscaux à vos amis - suppression de la tranche d'imposition à 65 p. 100 et de l'impôt sur les grandes fortunes - et de l'application de vos théories sur le libéralisme sauvage.

C'est une décision idéologique qui a le mérite de contenter vos amis, lesquels acquerront des groupes publics en bonne santé. C'est une décision du même ordre que celle que vous avez annoncée concernant l'amnistie fiscale ou douanière.

Il ne vous reste plus qu'à promulguer la loi le 4 août et alors vous aurez pleinement rétabli les privilèges ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Eloge funèbre de Marcel Dassault ;

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion du projet de loi n° 7 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (rapport n° 10 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN